Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

ÉTUDES SPÉCIALES

Les perspectives changeantes du marché du travail pour les réfugiés au Canada

Septembre 1999

Canada

Produit par Politique, planification et recherche stratégiques

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Tél. : (613) 954-9019
Téléc. : (613) 954-2221
Internet : http://www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2000
No de cat. : MP22-16/1-2000F
ISBN 0-662-84579-X

Also available in English under the title *The Changing Labour Market Prospects of Refugees in Canada.*

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

101-01211/

Les perspectives changeantes du marché du travail pour les réfugiés au Canada

par
Centre de Statistique Internationales au
Conseil canadien de développement social

pour
Politique, planification et recherche stratégiques

Septembre 1999

Les opinions et les interprétations exposées ci-après sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de Citoyenneté et Immigration Canada

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 2

Introduction 6

Méthodologie et sources des données 7

Revenu 9

Travail autonome 24

Assurance-chômage 28

Aide sociale 36

Conclusions et orientations pour les recherches futures 45

Annexe I 48

Notes en fin de texte 52

Références 55

RÉSUMÉ

Revenu au cours des douze premiers mois suivant l'obtention du droit d'établissement

- Le revenu moyen des réfugiés au cours des douze premiers mois suivant l'obtention du droit d'établissement a diminué considérablement chez les cohortes de nouveaux arrivants depuis 1988. Cette diminution est manifeste même lorsqu'on tient compte des effets du cycle économique. Par exemple, au creux de la vague de la récession de 1982-1983, les réfugiés parrainés par le gouvernement ayant un emploi rémunéré avaient un revenu moyen de 10 534 $; au creux de la vague de la récession de 1991-1993, le revenu moyen d'un groupe de réfugiés comparable s'établissait à 6 260 $, soit une diminution de 4 274 $. (Tous les montants sont en dollars constants de 1995[1].) On pouvait observer la même tendance chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés ayant obtenu le droit d'établissement au Canada, sauf que les diminutions étaient moins importantes.

- Au cours des années 1980, on a observé des différences évidentes dans le revenu moyen (après l'obtention du droit d'établissement) d'un groupe d'âge à un autre. Cependant, au cours des années 1990, le revenu moyen chez les différents groupes d'âge a été semblable, et l'avantage dont jouissaient les groupes âgés sur le chapitre du revenu a presque totalement disparu.

- De la même façon, au cours des années 1980, le revenu moyen (après l'obtention du droit d'établissement) des réfugiés ayant un diplôme d'études postsecondaires était beaucoup plus élevé que celui des réfugiés ayant fait des études secondaires ou n'ayant pas atteint ce niveau. Chez les cohortes qui ont obtenu le droit d'établissement dans les années 1990, l'avantage procuré par une scolarité supérieure était moins important. Indépendamment des divers aspects du capital humain, il semble que les réfugiés faisant partie des cohortes récentes n'ont pas réussi aussi bien sur le marché du travail que les cohortes antérieures.

- Le revenu moyen des réfugiés (après l'obtention du droit d'établissement) a diminué par rapport à celui de l'ensemble des déclarants. Par exemple, dans les années 1980, l'écart entre le revenu moyen de l'ensemble des déclarants (âgés de 35 à 44 ans) et celui des réfugiés du même groupe d'âge parrainés par le gouvernement et ayant été admis récemment s'établissait à environ 18 600 $. En 1992, l'écart avait augmenté pour s'établir à 25 100 $, soit une augmentation de 6 500 $ (35 %).

Revenu dans les années suivantes

- Généralement, le revenu moyen augmente considérablement au cours des deux premières années suivant l'obtention du droit d'établissement, et les augmentations sont quelque peu plus modestes au cours de la période allant de la troisième à la cinquième année.

- Comparativement aux cohortes des nouveaux arrivants précédentes, le revenu moyen des cohortes arrivées récemment a diminué, non seulement après l'obtention du droit d'établissement, mais également au cours des périodes subséquentes. Cela laisse entendre

que l'intégration au marché du travail peut devenir plus difficile pour les réfugiés et soulève la question de savoir si les cohortes arrivées récemment vont réussir à gagner un revenu comparable à celui des cohortes précédentes.

- Les réfugiés parrainés par le gouvernement de la cohorte de 1982 avaient un revenu moyen d'environ 18 900 $ trois ans après l'obtention du droit d'établissement. Les réfugiés parrainés par le gouvernement de la cohorte de 1992 avaient un revenu moyen de 10 900 $ au bout de la troisième année, soit une diminution de 8 000 $.

- L'écart entre le revenu de l'ensemble des déclarants et celui des réfugiés à leur arrivée diminue plus lentement actuellement qu'au début des années 1980. L'écart initial entre le revenu de l'ensemble des déclarants et celui des réfugiés ayant obtenu le droit d'établissement entre 1982 et 1985 a diminué bien plus de la moitié au cours des cinq premières années qui ont suivi l'obtention du droit d'établissement. Cet écart n'a été réduit que de 20 % à 30 %, environ, dans le cas des réfugiés ayant obtenu le droit d'établissement à la fin des années 1980.

Travail autonome

- Depuis 1980, on observe une augmentation appréciable du travail autonome chez les réfugiés lors de l'obtention du droit d'établissement. Par exemple, 2 % de la cohorte de réfugiés de 1980 a déclaré un revenu tiré d'un travail autonome dans l'année suivant l'obtention du droit d'établissement; on a fait la même observation pour plus de 8 % de la cohorte de 1992.

- Le travail autonome a augmenté le plus chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés admis au Canada même, et le moins chez les réfugiés parrainés par le gouvernement. Le travail autonome s'observe principalement chez les hommes, chez ceux qui sont âgés de 35 à 44 ans et chez ceux qui ont des niveaux de scolarité supérieurs. Cependant, le travail autonome est devenu plus courant chez les réfugiés des deux sexes et de tous les groupes d'âge et niveaux de scolarité.

- L'augmentation du travail autonome a été manifeste non seulement dans la période suivant immédiatement l'octroi du droit d'établissement, mais également dans les années subséquentes.

Assurance-chômage

- Le recours à l'assurance-chômage (a.-c.) chez les réfugiés varie considérablement au fil des ans. Le pourcentage de prestataires d'assurance-chômage est relativement peu élevé au moment de l'octroi du droit d'établissement; il augmente légèrement au cours des douze premiers mois suivants. Cela s'explique probablement par le fait que les réfugiés n'ont pas encore accumulé suffisamment de semaines d'emploi pour être admissibles à des prestations et par le fait que les réfugiés parrainés par le gouvernement bénéficient d'un soutien du revenu dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation (PAA). Le pourcentage

augmente en flèche deux ans après l'obtention du droit d'établissement et diminue au cours des années suivantes à mesure que les réfugiés réussissent à participer davantage au marché du travail.

- Le taux de recours à l'assurance-chômage chez les réfugiés qui sont au Canada depuis environ 12 à 14 ans est comparable à celui de la moyenne pour le Canada.

- Le recours à l'assurance-chômage a diminué considérablement chez toutes les cohortes de réfugiés au cours de la période 1992 à 1995. Cette diminution est un peu étonnante étant donné que les taux de chômage sont demeurés élevés au cours de cette période et que les réfugiés ne réussissaient pas bien sur le marché du travail à cette époque (comme en témoignent les diminutions du revenu moyen). De plus, les réfugiés ont eu beaucoup moins recours à l'assurance-chômage pendant cette période qu'au cours de la récession du début des années 1980. Les modifications apportées au programme d'assurance-chômage (rebaptisé assurance-emploi en décembre 1995) peuvent expliquer en partie cette tendance. La diminution du pourcentage de prestataires d'assurance-chômage correspond à une augmentation marquée du pourcentage de prestataires d'aide sociale. Dans ce contexte, l'incidence, sur les réfugiés, des modifications apportées au programme d'assurance-chômage constitue un important sujet de recherche pour l'avenir.

- Les prestations d'assurance-chômage versées aux réfugiés sont peu élevées, en moyenne, au cours de la première année suivant l'obtention du droit d'établissement; elles augmentent pendant les années suivantes. Cela s'explique par les revenus peu élevés gagnés au moment de l'obtention du droit d'établissement (et partant, une rémunération assurable peu élevée) et l'augmentation des revenus dans les années subséquentes. Six à huit ans après leur arrivée au Canada, les réfugiés parrainés par le gouvernement ayant obtenu le droit d'établissement au début des années 1980 touchaient des prestations d'assurance-chômage comparables à celles de l'ensemble des déclarants. Les prestations versées aux réfugiés parrainés par le gouvernement étaient quelque peu inférieures, et il leur a pris, par conséquent, plus de temps pour arriver à la moyenne de l'ensemble des déclarants.

Aide sociale

- Au moment d'obtenir le droit d'établissement, environ 60 % des réfugiés bénéficient de l'aide sociale (a. s.). Cette proportion a varié, atteignant 67 % en 1993 pour descendre à 56 % en 1995. Les chiffres sur l'aide sociale tiennent compte des prestations versées dans le cadre des programmes administrés par les provinces de même que des prestations versées dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation du gouvernement fédéral (PAA). Le PAA est un programme de soutien du revenu dont bénéficient les réfugiés parrainés par le gouvernement pendant la première année suivant leur admission. Aux fins de l'impôt sur le revenu, on n'établit aucune distinction entre le revenu au titre du PAA et le revenu procuré par d'autres programmes d'aide sociale.

- Le recours à ces prestations varie de façon spectaculaire d'une catégorie de réfugiés à l'autre. Il est le plus élevé chez les réfugiés parrainés par le gouvernement (qui reçoivent des prestations dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation), et le moins élevé chez les réfugiés parrainés par le secteur privé. Au fur et à mesure que la durée de résidence au Canada augmente, les différences entre les catégories s'estompent.

- Le pourcentage des prestataires d'aide sociale est le plus élevé chez les groupes de réfugiés âgés (le groupe des 45 à 54 ans au moment de l'obtention du droit d'établissement). Cette particularité est probablement due aux difficultés particulières que doivent surmonter les travailleurs âgés pour trouver un emploi rémunéré. La proportion des réfugiés du groupe des 45 à 54 ans qui bénéficiaient de l'aide sociale en 1995 était plus importante qu'en 1992. Chez les réfugiés des autres groupes d'âge, le pourcentage des prestataires d'aide sociale en 1995 était à peu près identique, ou quelque peu moindre qu'en 1992.

- Les réfugiés qui n'ont pas fait des études secondaires sont beaucoup plus susceptibles de toucher des prestations d'aide sociale que ceux qui ont un diplôme universitaire. Cette corrélation est plus évidente chez les cohortes qui sont au Canada depuis plusieurs années. Cela s'explique probablement par le fait que les personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires ont eu le temps de faire reconnaître leurs diplômes et de trouver un emploi correspondant à leur formation, tandis que les personnes des cohortes plus récentes n'en ont pas eu le temps.

- Chez les réfugiés qui ont obtenu le droit d'établissement entre 1988 et 1990, le pourcentage de prestataires d'aide sociale était légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cependant, cette tendance a été renversée en 1992, année où la proportion d'hommes bénéficiant de l'aide sociale a commencé à dépasser celle des femmes. La différence a atteint environ 20 points de pourcentage chez les cohortes de nouveaux arrivants de 1994 et 1995.

- On observe une diminution marquée de la proportion des réfugiés admis après 1990 qui touchent des prestations d'assurance-chômage et une augmentation marquée d'entre eux qui perçoivent des prestations d'aide sociale.

- Les réfugiés qui ont obtenu le droit d'établissement en 1991 et en 1992 recourent beaucoup plus à l'aide sociale que ceux qui ont obtenu le droit d'établissement en 1989 et en 1990. Par exemple, même en 1995 – année où les réfugiés arrivés en 1991 et 1992 étaient établis au Canada depuis trois à quatre ans – plus de la moitié d'entre eux bénéficiaient encore de l'aide sociale, contre environ le tiers des réfugiés de la cohorte de 1990 (36 %). On peut en conclure que l'intégration au marché du travail a été particulièrement difficile pour les réfugiés admis pendant le creux de la récession.

- Le recours à l'aide sociale a augmenté considérablement chez les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés admis au Canada même par rapport aux réfugiés parrainés par le secteur privé.

INTRODUCTION

L'un des éléments d'une stratégie d'immigration réussie est la capacité d'intégrer les nouveaux Canadiens au marché du travail. Si l'on ne possède pas cette capacité, il en résulte de nombreux coûts : pour la société, à cause d'une sous-utilisation de la main-d'oeuvre et de l'augmentation des dépenses consacrées au soutien du revenu; pour les immigrants, qui perdent des revenus. Dans ce contexte, il est important d'évaluer l'adaptation au marché du travail pour profiter des avantages procurés par l'immigration. Grâce à la Banque de données sur l'immigration (BDIM), mise en oeuvre par Citoyenneté et Immigration Canada et Statistique Canada, on dispose d'un nouvel outil solide pour étudier le processus d'adaptation des nouveaux Canadiens.

Le présent rapport porte sur les changements observés dans les caractéristiques que présente le revenu des immigrants qui ont été admis au Canada entre 1980 et 1995. Nous nous concentrons sur les immigrants admis pour des raisons d'ordre humanitaire, soit les réfugiés. Selon les résultats de recherches préliminaires, les caractéristiques du revenu de ce groupe ont beaucoup changé au cours des quinze dernières années, et il se peut que ces immigrants ne réussissent pas aussi bien sur le marché du travail aujourd'hui qu'au début des années 1980. Les données présentées dans ce rapport confirment cette hypothèse.

L'étude comporte quatre parties principales, chacune portant sur une source de revenu particulière. Dans la première partie, nous examinons le revenu des réfugiés au moment de l'obtention du droit d'établissement et dans les années suivantes. Nous établissons des comparaisons entre les cohortes successives de nouveaux arrivants ainsi qu'entre les réfugiés et l'ensemble des déclarants. L'analyse révèle que les perspectives d'emploi des réfugiés – du moins d'après le revenu moyen – se sont détériorées considérablement depuis la fin des années 1980. Comparativement à leurs prédécesseurs, les cohortes récentes de nouveaux arrivants ont un revenu de beaucoup inférieur au moment de l'obtention du droit d'établissement et pendant les années suivantes, cette tendance se vérifiant dans tous les groupes d'âge, niveaux de scolarité, catégories de réfugiés et chez les deux sexes. Indépendamment des divers aspects du " capital humain ", il semble que les réfugiés n'ont pas très bien réussi dans les années 1990. Lorsqu'on établit des comparaisons avec l'ensemble des déclarants, on constate que l'écart de revenu est plus important pour les cohortes récentes au moment de l'obtention du droit d'établissement, et que leurs revenus augmentent plus lentement dans les années subséquentes que dans le cas des cohortes précédentes.

La deuxième partie du rapport porte sur le travail autonome chez les réfugiés. Il y est fait état de l'augmentation spectaculaire du travail autonome chez les réfugiés au cours des quinze dernières années. Le travail autonome est clairement lié à un certain nombre de facteurs, notamment l'âge, le sexe, la scolarité et la catégorie de réfugiés. On pourrait avancer qu'un plus grand nombre de réfugiés se tournent vers le travail autonome parce qu'ils n'ont pas vraiment réussi à s'intégrer à la population active par le biais d'un emploi rémunéré.

La troisième partie du document est consacrée aux prestations que touchent les réfugiés dans le cadre du programme d'assurance-chômage (maintenant l'assurance-emploi). En règle générale, le recours à ce programme varie considérablement chez les réfugiés entre l'année où ils obtiennent le droit d'établissement et les années suivantes, les réfugiés ayant des revenus peu élevés pendant les premières années qui suivent leur admission et une activité rémunérée plus sûre au cours des années subséquentes. Ce qui ressort de cette analyse est la mesure dans laquelle le recours à l'assurance-chômage chez les réfugiés a diminué entre 1992 et 1995. Cette diminution, qui s'observe même parmi les cohortes de réfugiés nouvellement arrivées, surprend car les taux de chômage sont demeurés élevés pendant cette période et les réfugiés n'ont pas bien réussi sur le marché du travail pendant ces années. L'incidence possible sur les réfugiés des modifications apportées au programme d'assurance-chômage sont examinées dans ce contexte.

La dernière partie du rapport concerne le recours à l'aide sociale. On observe que celui-ci a augmenté considérablement depuis 1991, particulièrement chez les réfugiés parrainés par le gouvernement.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES

Au fil des ans, on a fait considérablement de recherches sur le marché du travail et les caractéristiques du revenu des immigrants au Canada. D'une façon générale, on a utilisé à cette fin des données des diverses années de recensement et d'autres micro-bases de données de Statistique Canada comme l'Enquête sur l'activité du marché et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Bien que ces bases de données aient fourni des renseignements importants sur les activités et les caractéristiques des immigrants, elles comportent trois grandes limites. Premièrement, elles ne permettent pas aux chercheurs de désagréger les " immigrants " en catégories particulières -- notamment les immigrants économiques, les immigrants de la catégorie de la famille et les immigrants admis pour des raisons d'ordre humanitaire (réfugiés). Il existe des différences importantes entre ces groupes et, comme nous le verrons plus loin, au sein de ces groupes. En traitant les immigrants comme s'ils formaient un seul groupe, on perd beaucoup de renseignements. Deuxièmement, ces bases de données fournissent de l'information sur l'année où les immigrants " sont arrivés " au Canada, mais cette information est habituellement regroupée dans des périodes passablement longues de cinq ou dix ans. Par conséquent, il est impossible d'étudier les caractéristiques ou le comportement des immigrants dans des cohortes de nouveaux arrivants plus restreintes. Comme nous le verrons plus loin, il existe des différences importantes entre les caractéristiques et les expériences des immigrants qui arrivent au cours d'années successives. On peut facilement perdre de vue l'importance de ces différences dans une analyse portant sur les immigrants qui sont arrivés, disons, entre 1981 et 1986. Troisièmement, la plupart des enquêtes signalées plus haut ne sont pas des enquêtes longitudinales et ne donnent pas de l'information sur les mêmes immigrants au cours d'une période donnée. De plus, celles qui sont des enquêtes longitudinales comme l'Enquête sur l'activité du marché, tendent à porter sur des périodes relativement courtes (deux à trois ans), ce qui rend difficile l'évaluation de questions comme l'adaptation au marché du travail après l'obtention du droit d'établissement.

La nouvelle Base de données sur l'immigration (BDIM), élaborée par Citoyenneté et Immigration Canada et Statistique Canada, dépasse ces trois limites. La BDIM renferme des données longitudinales sur plus de 1,5 million des 2,6 millions d'immigrants qui se sont établis au Canada au cours de la période allant de 1980 à 1995 inclusivement. Elle renferme des données sur les immigrants de chaque cohorte successive dont on a établi qu'ils avaient présenté une déclaration de revenus (T1) à un moment donné entre l'année de leur arrivée et 1995. Ces données peuvent être désagrégées en seize catégories d'immigrants différentes. Dans l'ensemble, la BDIM renferme des données sur environ 55 % de la totalité des immigrants qui sont arrivés entre 1980 et 1995. Le tableau 1 de l'Annexe indique le nombre total de réfugiés qui sont arrivés au cours de chacune de ces années et la proportion comprise dans la BDIM au cours de chaque année subséquente.

La BDIM renferme des dossiers administratifs provenant du Système de données sur les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement (SDIODE) et des déclarations de revenus générales (T1) (base de données administratives longitudinales (BDAL). La première renferme des données provenant du visa d'immigrant et de la fiche relative au droit d'établissement au moment de l'obtention du droit d'établissement. Il s'agit de données démographiques (comme l'âge, le sexe, le pays de naissance, la citoyenneté, la langue maternelle et la destination prévue), de données du programme (comme la catégorie d'immigrant, le code du demandeur principal et la situation d'activité) et de renseignements personnels (comme l'emploi prévu, le nombre d'années d'études, le niveau de scolarité et une auto-évaluation de la connaissance d'une langue officielle).

Des données sur les immigrants qui ont présenté une déclaration de revenus pour n'importe quelle année entre 1980 et 1995 sont liées aux données de la SDIODE. Ces données comprennent la province de résidence, l'état matrimonial, le revenu provenant d'un emploi (par exemple, salaires et travail autonome), le marché financier (par exemple, les investissements) et les programmes administrés par le gouvernement (par exemple, l'assurance-chômage, l'aide sociale et le Régime de pensions du Canada et la Régie des rentes du Québec).

Comme la SDIODE renferme des renseignements sur *les déclarants immigrants* et non sur l'ensemble de la population d'immigrants, la question de la représentativité se pose. Plus particulièrement, est-ce que toute la population d'immigrants se comporte de la même façon que l'échantillon de déclarants compris dans la BDIM? Dans des études distinctes entreprises par Citoyenneté et Immigration Canada et la province de Québec, des chercheurs ont conclu que la représentativité ne pose pas de problèmes et que les conclusions tirées d'un échantillon de déclarants de la BDIM peuvent être généralisées et étendues à l'ensemble de la population d'immigrants.

En plus de la BDIM, des renseignements sur la totalité des déclarants (non seulement sur les immigrants) ont été tirés de la publication de Revenu Canada *Statistiques fiscales* (qu'on appelle parfois " le Livre vert ". Nous avons procédé de cette façon pour pouvoir établir des comparaisons, lorsque cela était possible, entre les déclarants immigrants et la population totale de déclarants.

Tout au long du document, l'unité d'analyse est la " cohorte de nouveaux arrivants ". Les sources et les montants des revenus sont étudiés au cours de diverses années pour la cohorte dans son ensemble (par exemple les réfugiés qui sont arrivés en 1985). Il est important de garder présent à l'esprit que même si toutes les personnes de la cohorte sont arrivées au cours de la même année, elles n'ont pas nécessairement toutes présenté une déclaration de revenus au cours de chacune des années visées par l'analyse. Par conséquent, la composition de la cohorte varie quelque peu d'une année à l'autre.

REVENU

LE REVENU DES RÉFUGIÉS LORS DE L'OBTENTION DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT

L'un des aspects de l'intégration au marché du travail est la mesure dans laquelle le revenu des immigrants *au moment de l'obtention du droit d'établissement* s'écarte du revenu des personnes nées au Canada. L'" effet d'entrée ", comme on l'a appelé, devrait être défavorable "... reflétant la valeur dépréciée du capital humain particulier au pays d'origine, les difficultés que peuvent éprouver au début les immigrants à communiquer au Canada, un manque possible d'information parmi les employeurs canadiens concernant les titres et compétences des immigrants, la possibilité d'une discrimination contre les nouveaux immigrants provenant davantage du marché du travail et un salaire minimum accepté inférieur pour les immigrants " (Bloom et coll. 1995 : 991). Bref, on s'attend à ce que les immigrants, à leur arrivée, gagnent moins que les travailleurs nés au Canada. Outre l'établissement d'une comparaison entre le revenu des immigrants arrivés récemment et les travailleurs nés au Canada, on peut étudier l'" effet d'entrée " en établissant une comparaison entre le revenu moyen des immigrants des cohortes successives. Ce faisant, nous pouvons déterminer si les cohortes plus récentes réussissent mieux sur le marché du travail que leurs prédécesseurs. C'est là notre point de départ dans cette partie.

L'" effet d'entrée " : Comparaison des cohortes de nouveaux arrivants

D'après les données tirées de la BDIM, les cohortes plus récentes de réfugiés ont moins bien réussi à leur arrivée que les réfugiés qui ont été admis au début des années 1980 jusqu'en 1985. Plus précisément, le revenu moyen lors de l'obtention du droit d'établissement a diminué de façon remarquable depuis 1988, la tendance s'observant chez les deux sexes, dans tous les groupes d'âge, pour tous les niveaux de scolarité et pour toutes les catégories de réfugiés.

La figure 1 indique les revenus moyens des réfugiés (en dollars constants de 1995[2]) au cours des douze premiers mois suivant l'obtention du droit d'établissement[3]. Le tableau comporte une ligne séparée pour chacune des trois catégories de réfugiés. Plusieurs points méritent d'être signalés. Premièrement, l'incidence du cycle économique ne peut être niée, car les revenus moyens ont été les plus élevés pendant des périodes de croissance économique (1980-1981 et de 1985 à 1988) et les plus bas pendant les périodes de récession (1982-1984 et 1991-1993). Il n'est pas étonnant que le climat économique qui règne à l'arrivée des réfugiés ait une incidence considérable sur leurs perspectives de revenus. Deuxièmement, lorsqu'on examine

les revenus moyens à des périodes comparables du cycle économique, on remarque une diminution significative dans toutes les cohortes. Par exemple, au creux de la récession de 1982-1983, les réfugiés parrainés par le gouvernement qui avaient un emploi rémunéré, ont gagné, en moyenne, 10 534 $; au creux de la vague de la récession de 1991-1993, le groupe comparable de réfugiés a gagné en moyenne 6 260 $, soit une différence de 4 274 $. On a observé la même tendance chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés admis au Canada même, sauf que les différences n'étaient pas aussi importantes. Dans l'ensemble, les réfugiés qui ont été admis récemment ont eu plus de difficulté à traverser la récession des années 1990 que celle des années 1980.

Figure 1

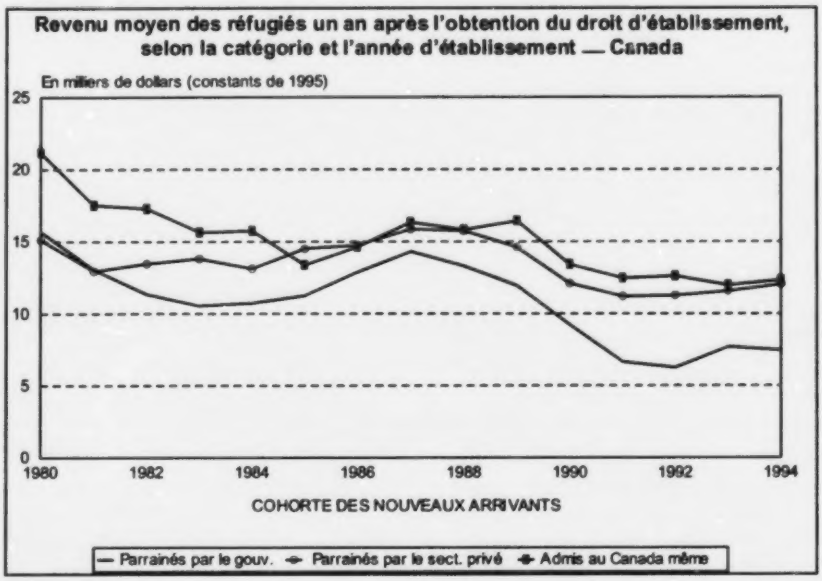

La diminution des revenus moyens peut s'expliquer par le changement remarquable dans les caractéristiques des réfugiés s'établissant au Canada. La composition des cohortes plus récentes peut différer de celles qui ont précédé sur le plan du sexe, de l'âge, de la catégorie, de la scolarité et d'autres facteurs. Ces différences peuvent être liées à des niveaux inférieurs de " capital humain " et se traduire par des revenus inférieurs sur le marché du travail.

Dans cette perspective, il est intéressant de noter que le changement à la baisse des revenus moyens correspond à un changement important dans les catégories de réfugiés arrivant au Canada. La composition des cohortes par catégorie arrivant au Canada entre 1980 et 1995 est présentée à la figure 2 (les calculs sont faits au moyen des données du SDIODE). En 1980, les " réfugiés admis au Canada même " représentaient moins de 1 % de la totalité des réfugiés obtenant le droit d'établissement, alors que les réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé représentaient 47 % et 52 % respectivement. Jusqu'en 1985, la plupart des réfugiés étaient parrainés par le gouvernement (proportion se situant entre la moitié et les deux tiers). Cette situation a changé de façon spectaculaire à partir de 1990, où la proportion de " réfugiés admis au Canada même " a augmenté pour atteindre 11 % du total. La proportion a augmenté pour s'établir à 30 % en 1991 et à 59 % en 1992. En résumé, il y a eu un changement marqué dans la catégorie des réfugiés s'établissant au pays.

Figure 3

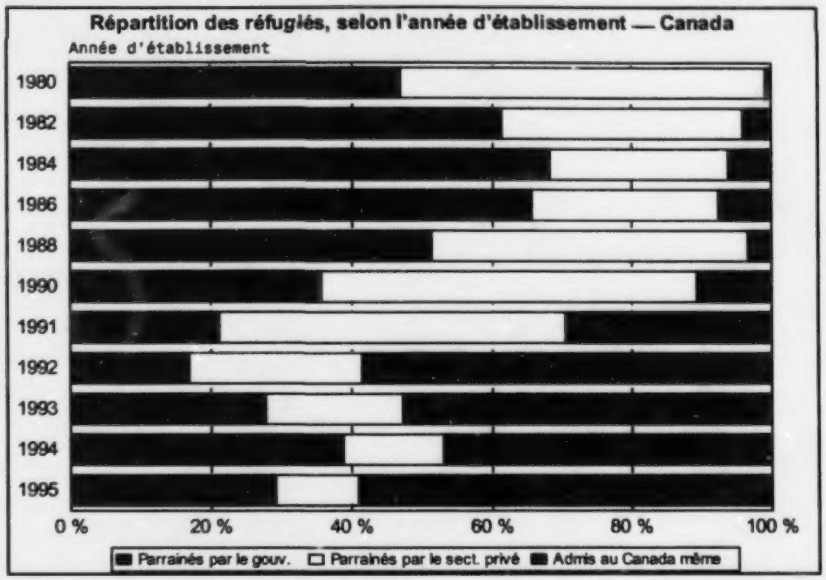

Ce changement dans la composition s'est reflété dans la catégorie des réfugiés présentant une déclaration de revenus. La figure 3 indique la composition des catégories de réfugiés qui ont déclaré des revenus un an après avoir obtenu le droit d'établissement (calcul fait au moyen des données de la BDIM). Les " réfugiés admis au Canada même " représentaient seulement une petite proportion de la totalité de ces déclarants au cours de la majeure partie des années 1980, mais représentaient la majorité en 1992.

Figure 2

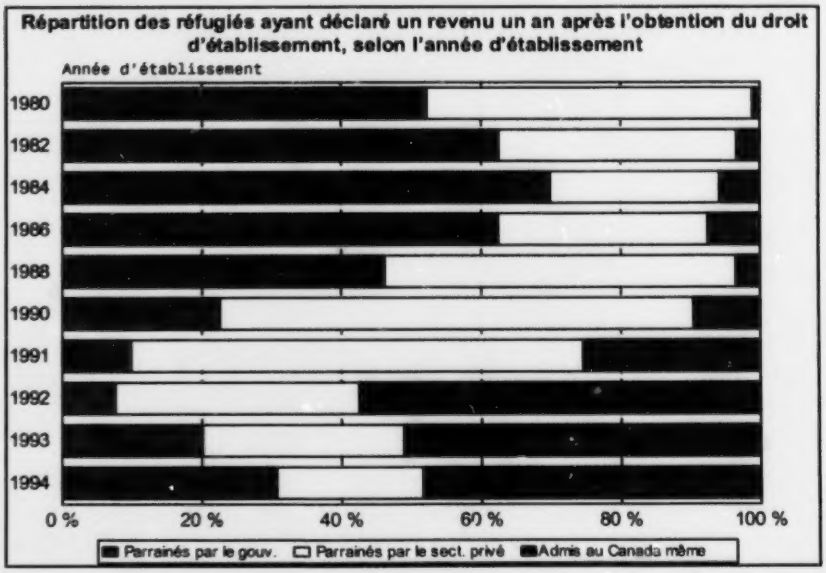

Étant donné la correspondance entre le changement dans la composition des catégories de réfugiés et le changement à la baisse des revenus, on pourrait penser que le deuxième changement découle du premier. C'est-à-dire qu'on pourrait penser que la diminution des revenus moyens a été causée par le fait qu'il y avait plus de réfugiés dans la catégorie " admis au Canada même " et, cela étant, qu'ils avaient des caractéristiques différentes des réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé. Des preuves préliminaires indiquent que tel n'est pas le cas. Sur le plan des caractéristiques du sexe, de l'âge et du niveau de scolarité, il n'y a que de légères différences entre les trois catégories de réfugiés. De plus, le changement à la baisse des revenus s'est observé parmi les trois catégories de réfugiés. En d'autres termes, la diminution des revenus n'a pas été observée uniquement pour le nombre croissant de réfugiés admis selon le processus de " l'octroi du droit d'établissement au Canada ", mais pour les deux autres catégories également.

Outre la catégorie de réfugiés, d'autres changements dans les caractéristiques des réfugiés peuvent expliquer la diminution des revenus moyens à l'arrivée. Les revenus sont liés à de nombreux facteurs, dont le sexe, l'âge et la scolarité. Si les cohortes des nouveaux arrivants récentes avaient compris un nombre disproportionné de femmes, de jeunes ou de personnes ayant des niveaux de scolarité peu élevés (groupes tendant à avoir de faibles revenus), on s'attendrait à constater une diminution des revenus moyens au fil des ans. Cependant, les données indiquent que tel n'a pas été le cas, puisqu'il n'y a eu que de légers changements dans la composition des réfugiés selon ces trois caractéristiques. De plus, la diminution des revenus moyens au moment de l'obtention du droit d'établissement demeure égale lorsqu'on tient compte du sexe, de l'âge et de la scolarité.

La figure 4 indique les revenus moyens des réfugiés parrainés par le gouvernement dans différents groupes d'âge (l'âge au moment de l'obtention du droit d'établissement). Au cours des années 1980, on a noté des différences remarquables dans les revenus moyens des différents groupes d'âge. Les revenus moyens les plus élevés ont été observés chez les 35 à 44 ans, tandis que les moins élevés ont été observés chez les 15 à 24 ans. Les réfugiés âgés de 25 à 34 ans et de 45 à 54 ans se situaient entre ces deux extrêmes. Ce qui frappe en particulier, c'est la mesure dans laquelle les revenus moyens des personnes de tous les groupes d'âge se sont égalisés au cours des années 1990. L'avantage dont les groupes âgés jouissaient précédemment sur le plan du revenu a presque totalement disparu. Le même phénomène d'égalisation a été observé chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et admis au Canada même (voir les figures 4B et 4C de l'Annexe).

Figure 4

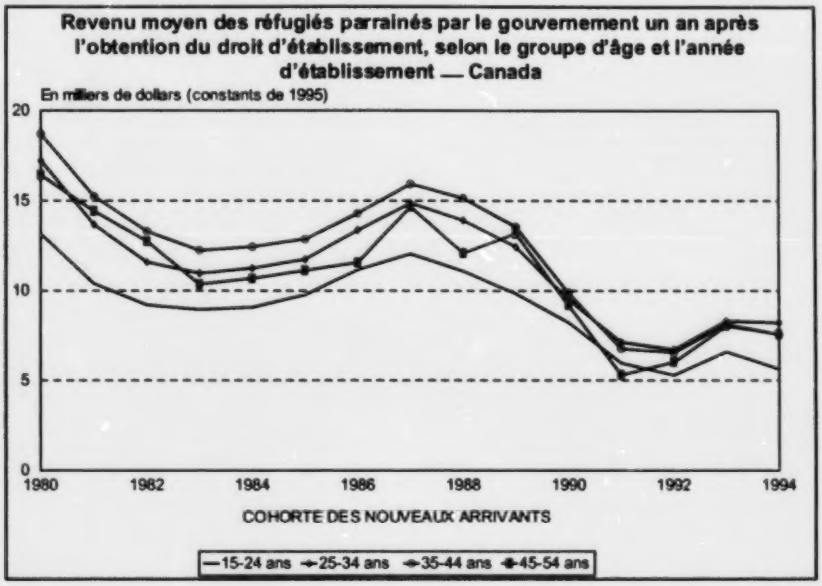

On a également observé un rapprochement du revenu moyen pour les différents niveaux de scolarité (voir la figure 5). Au cours des années 1980, le revenu moyen des réfugiés titulaires de diplômes et de certificats d'études postsecondaires était de loin supérieur, au moment de l'arrivée, au revenu des réfugiés ayant fait des études secondaires ou n'ayant pas atteint ce niveau. Au cours des années 1990, on a observé un rapprochement du revenu moyen pour les différentes catégories de scolarité et l'avantage procuré par un niveau de scolarité supérieure a diminué considérablement. Par exemple, en 1984, un réfugié parrainé par le gouvernement admis récemment qui n'avait pas de diplôme d'études secondaires gagnait en moyenne près de 9 700 $. Un réfugié parrainé par le gouvernement ayant un diplôme universitaire gagnait approximativement 14 800 $, soit une différence d'environ 5 100 $. En 1994, la différence du revenu moyen entre ces deux groupes avait diminué pour s'établir à 2 800 $. La même tendance de rapprochement s'est également observée parmi les réfugiés parrainés par le secteur privé et admis au Canada même (voir les graphiques 5B et 5C de l'Annexe).

Figure 5

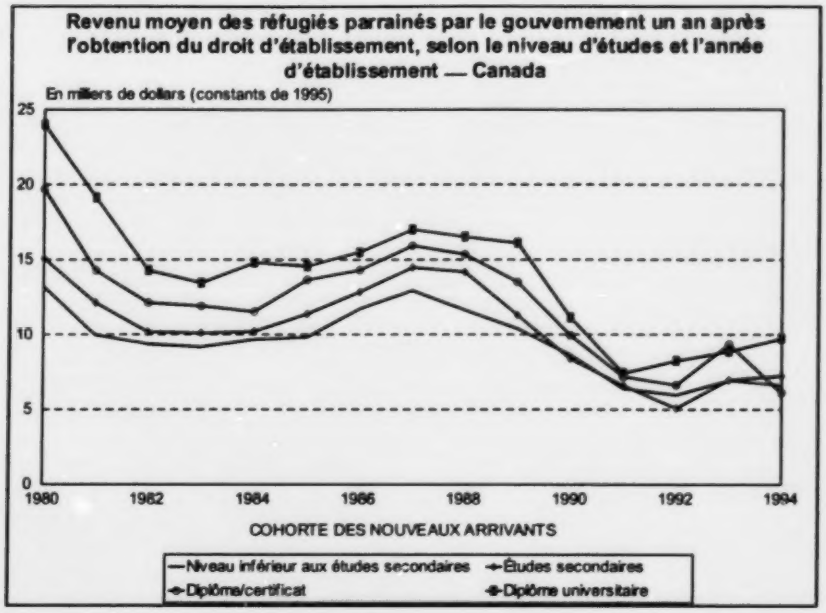

Enfin, la même tendance de rapprochement a aussi été constatée chez les deux sexes. L'écart de revenu entre les deux sexes a considérablement diminué chez les réfugiés parrainés par le gouvernement (voir la figure 6) et, dans une moindre mesure, parmi les réfugiés parrainés par le secteur privé et admis au Canada même.

Figure 6

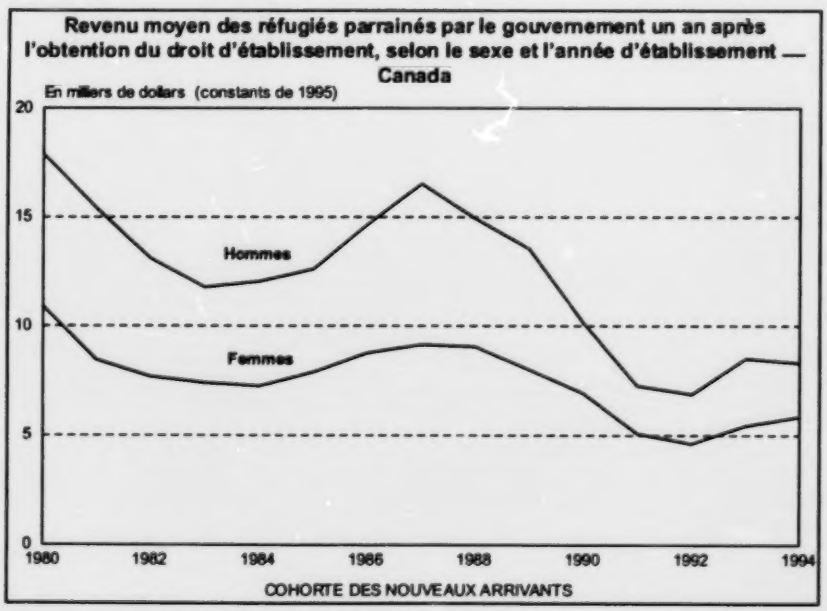

Dans l'ensemble, les perspectives de travail pour les réfugiés à leur arrivée, du moins si on se fonde sur le revenu moyen, se sont détériorées considérablement depuis la fin des années 1980. Comparativement à leurs prédécesseurs, les cohortes arrivées récemment ont des revenus de loin inférieurs au cours des douze premiers mois suivant leur arrivée. Cette tendance a été observée pour tous les groupes d'âge, pour tous les niveaux de scolarité, pour les deux sexes et pour toutes les catégories de réfugiés. Indépendamment des divers aspects du " capital humain " (âge et scolarité), il semble que les réfugiés n'aient pas très bien réussi sur le marché du travail.

Naturellement, il existe de nombreux facteurs autres que l'âge, le sexe et la scolarité qui influent sur le revenu. La connaissance d'une langue officielle, la province de résidence et le pays d'origine sont trois variables qui méritent une étude approfondie et qui devraient constituer le point de départ d'autres recherches basées sur la BDIM. La diminution du revenu peut être attribuable à un manque de connaissance du français ou de l'anglais chez les cohortes de réfugiés arrivées plus récemment, ou à une gamme d'autres facteurs liés au pays d'origine. Par exemple, des réfugiés en provenance de l'Europe de l'Est peuvent avoir (ou être perçus par des employeurs éventuels comme ayant) les aptitudes, la formation et/ou l'expérience recherchée par les entreprises au Canada, tandis que les réfugiés provenant des pays en voie de développement peuvent ne pas les avoir. Dans ce contexte, on pourrait expliquer la dégradation des perspectives de travail des réfugiés arrivés plus récemment par le fait que ceux-ci proviennent davantage, disons, des pays de l'Afrique que des pays de l'Europe de l'Est. De la même façon, s'il y avait une plus forte proportion de personnes appartenant à des minorités visibles parmi les cohortes arrivées plus récemment, la diminution des revenus pourrait s'expliquer en outre par la discrimination sur le marché du travail.

Les conclusions présentées dans le présent rapport se rapportent aux réfugiés uniquement, les immigrants économiques et les immigrants de la catégorie de la famille ne faisant pas partie de l'étude. Cependant, les renseignements sur les réfugiés jusqu'ici confirment les conclusions signalées ailleurs dans la documentation. D'autres chercheurs se sont penchés sur " l'effet d'entrée " touchant les immigrants (y compris les immigrants économiques, de la catégorie de la famille et les réfugiés) en se fondant sur des données de diverses années de recensement. Les chercheurs ont indiqué qu'au moment de l'établissement, le revenu des immigrants arrivés dans les années 1970 et 1980 a diminué comparativement aux cohortes arrivées précédemment. Par exemple, Bloom, Grenier et Gunderson signalent " ... une nette tendance à une diminution constante du revenu au moment de l'arrivée chez les cohortes plus récentes... " (Bloom et coll. 1995 : 995) et une conclusion semblable est présentée par Baker et Benjamin (1994). D'après ces auteurs, cette tendance pourrait s'expliquer par le fait qu'il y a moins d'immigrants économiques qui arrivent au Canada et plus d'immigrants de la catégorie de la famille et de la catégorie des immigrants admis pour des raisons d'ordre humanitaire. Les observations que nous présentons ici nous amènent à penser qu'il existe d'autres explications, puisqu'on peut constater qu'il y a aussi une diminution du revenu moyen à l'arrivée *au sein* des catégories d'immigrants pour des raisons d'ordre humanitaire.

Il reste à voir si la dégradation des perspectives de travail pour les réfugiés au cours de la première moitié des années 1990 va être suivie d'une tendance contraire dans les années à venir. Lorsque la BDIM comportera des données pour d'autres années, nous pourrons évaluer si la diminution du revenu moyen n'a été qu'une réaction à court terme à la récession ou s'il s'est agi d'un changement structurel plus durable de la situation des réfugiés sur le marché du travail. Les données actuelles fournissent des indices partagés sur cette question. Les figures 4 et 5 laissent croire qu'il y a eu une certaine augmentation du revenu moyen chez les réfugiés arrivés plus récemment (1994), particulièrement chez ceux qui ont un diplôme universitaire. Cependant, même parmi les cohortes des nouveaux arrivants de 1994, le revenu moyen des réfugiés ayant un niveau de scolarité supérieur demeurait bien au-dessous du revenu moyen des cohortes précédentes.

Il y a lieu de faire un dernier avertissement pour ce qui est des analyses du revenu sur une certaine période. En 1990, la taxe sur les biens et services (TPS) a fait son apparition et a été accompagnée d'un remboursement pour les personnes à faible revenu. Comme il faut produire une déclaration de revenus pour avoir droit au remboursement de la TPS, ce changement dans la politique fiscale a encouragé les personnes à faible revenu à présenter une déclaration de revenus. Il en aurait donc résulté une augmentation du nombre de déclarants ayant un faible revenu et une pression à la baisse sur le revenu moyen[4]. On ne peut préciser dans quelle mesure ce facteur a influé sur la diminution du revenu chez les réfugiés en 1990. Il faudrait faire d'autres recherches sur cette question. On pourrait par exemple limiter l'analyse aux personnes qui ont présenté une *déclaration imposable* (c'est-à-dire aux personnes qui doivent un dollar et plus en impôt au fédéral). On exclurait ainsi les personnes qui ont présenté une déclaration de revenus simplement pour obtenir un crédit d'impôt remboursable. Cependant, cette méthode soulève d'autres questions en ce qui concerne la comparabilité dans le temps, puisque la proportion de déclarants à faible revenu ayant présenté une déclaration imposable a diminué considérablement en 1988 par suite de la mise en oeuvre du système de crédits d'impôt.

L'" effet d'entrée " : Comparaison des réfugiés avec la totalité des déclarants

Le revenu de l'ensemble des déclarants est un autre élément avec lequel on peut comparer le revenu des réfugiés admis récemment. Une telle comparaison est utile puisqu'elle permet d'évaluer si les perspectives de travail pour les réfugiés arrivés récemment se sont améliorées ou se sont détériorées par rapport à celles de la population en général.

Les renseignements sur le revenu moyen de l'ensemble des déclarants selon des groupes d'âge particuliers ont été obtenus d'une publication de Revenu Canada intitulée Statistiques fiscales. Des comparaisons du revenu moyen entre les réfugiés arrivés récemment et l'ensemble des déclarants selon les groupes d'âge ont par la suite été effectuées. Les résultats sont présentés dans les figures 7 et 8. Dans l'ensemble, la situation des réfugiés arrivés récemment s'est détériorée ces dernières années comparativement à celle de l'ensemble de la population. Comme le montre la figure 7, au cours de la récession du début des années 1980, le revenu des réfugiés parrainés par le gouvernement et âgés de 25 à 34 ans représentait, en moyenne, 45 % du revenu de l'ensemble des déclarants. Au cours de la récession du début des années 1990, le revenu

moyen a diminué et représentait moins de 30 %. On a également observé une détérioration de la situation relative des réfugiés parrainés par le secteur privé et " admis au Canada même ", mais moins importante. (La taille de l'échantillon était trop petite pour fournir des estimations fiables pour les réfugiés " admis au Canada même " de 1980 à 1982.)

Figure 7

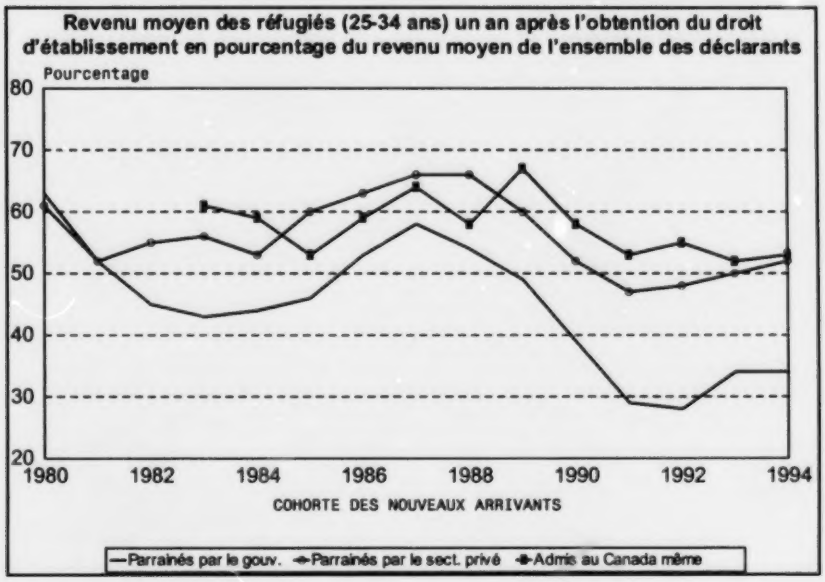

La diminution du revenu relatif était particulièrement évidente chez les réfugiés âgés de 35 à 44 ans (figure 8). Comparativement à l'ensemble des déclarants, le revenu moyen des réfugiés dans ce groupe d'âge a diminué d'environ 15 points de pourcentage entre le début des années 1980 et le début des années 1990. Transposé en dollars actuels, nous constatons qu'en 1982 l'écart moyen du revenu entre un réfugié parrainé par le gouvernement arrivé récemment et un déclarant " moyen " (tous les deux du groupe des 35 à 44 ans) était d'approximativement de 18 600 $. En 1992, l'écart du revenu moyen avait augmenté de 6 500 $ pour atteindre 25 100 $. En résumé, l'écart de revenu des réfugiés des cohortes plus récentes par rapport à l'ensemble des déclarants est beaucoup plus important que celui de leurs prédécesseurs. Il s'ensuit, entre autres, que pour avoir le même revenu que les autres travailleurs, les réfugiés devront combler un écart toujours plus grand.

Figure 8

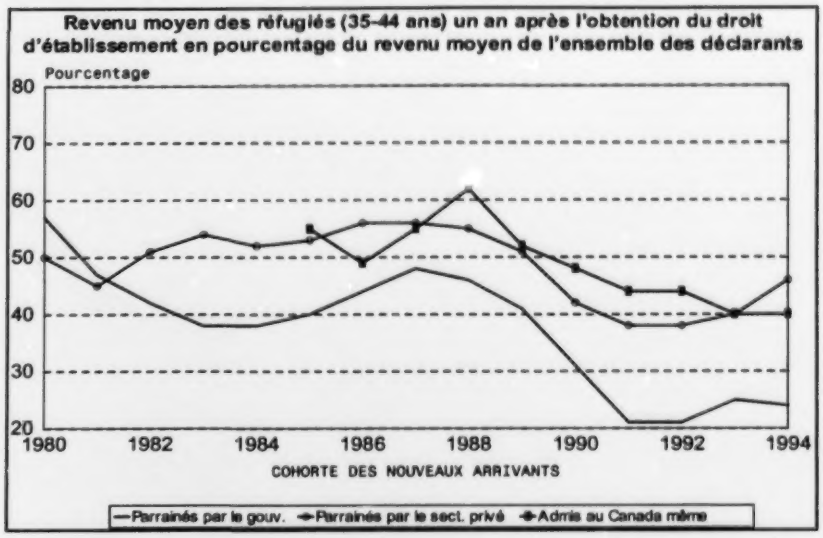

REVENUS DES RÉFUGIÉS DANS LES ANNÉES SUIVANT L'OBTENTION DU DROIT D'ÉTABLISSEMENT

Il est d'une importance cruciale d'étudier le revenu des réfugiés non seulement au moment de leur arrivée, mais également dans les années subséquentes. Le rythme auquel le revenu des réfugiés augmente est un facteur déterminant de leur intégration au marché du travail. Cette question a été définie par certains chercheurs comme " l'effet d'assimilation ". Par exemple, David Bloom et ses collègues définissent " l'effet d'assimilation " comme étant " ... l'augmentation moyenne en pourcentage du revenu des immigrants pour chaque année passée au Canada, en sus des augmentations liées à d'autres caractéristiques du marché du travail (comme l'expérience) que les immigrants et les personnes nées au Canada peuvent obtenir. " L'effet d'assimilation devrait être lié à des augmentations de revenu au fur et à mesure que les immigrants " ... fournissent des renseignements crédibles sur leurs compétences ..., obtiennent des emplois plus appropriés à leurs compétences, acquièrent des compétences linguistiques, acquièrent d'autres renseignements jugés utiles au Canada, lancent leur propre entreprise, etc. " (Bloom, Grenier et Gunderson, 1995 : 991). En résumé, on s'attend à ce que les immigrants qui résident au Canada vivent un processus d'adaptation et que leurs revenus rattrapent progressivement celui des autres travailleurs. Dans cette partie du rapport, nous étudierons l'augmentation du revenu des réfugiés dans les années qui suivent leur arrivée, et établirons des comparaisons entre les cohortes successives de nouveaux arrivants de même qu'entre les réfugiés et la population totale de déclarants.

L'" effet d'assimilation " : Comparaison des cohortes de nouveaux arrivants

Au cours des deux premières années qui suivent leur arrivée, les immigrants connaissent généralement une période d'adaptation rapide au marché du travail. David Green signale que les taux de chômage sont élevés au cours de la première année suivant l'arrivée, mais diminuent de façon spectaculaire au cours des deux années subséquentes (Green, 1995b). Il signale également

que le revenu moyen augmente de façon spectaculaire au cours des deux premières années qui suivent l'arrivée, et que le revenu augmente plus lentement au cours de la troisième (Green, 1995a). Les données de la BDIM nous permettent de vérifier cette dernière affirmation.

Les figures 9 à 11 indiquent le revenu moyen des réfugiés au cours de l'année de leur arrivée et au cours des cinq années subséquentes. Généralement, le revenu moyen augmente de façon marquée au cours des deux premières années qui suivent leur arrivée, et il augmente plus modestement au cours des troisième et cinquième années. Cela confirme les conclusions présentées par Green. Il semble également, d'après les figures 9 à 11, que le revenu moyen des cohortes plus récentes a diminué comparativement à celui des cohortes précédentes à diverses étapes après leur arrivée. Par exemple, prenons le cas des réfugiés parrainés par le gouvernement (figure 9). Au cours de la troisième année qui suit leur arrivée, les réfugiés faisant partie de la cohorte de 1982 avaient un revenu moyen d'environ 18 900 $, et les réfugiés des cohortes de 1986 et 1984 ont déclaré des revenus comparables (le dernier groupe ayant un revenu légèrement inférieur). Comparativement, le revenu moyen des cohortes plus récentes au cours de la troisième année suivant leur arrivée était de loin inférieur, soit de 13 700 $ pour la cohorte de 1990 et de 10 900 $ seulement pour celle de 1992. En résumé, on constate clairement qu'il existe de grands écarts entre le revenu des différentes cohortes, non seulement à leur arrivée, mais également au cours des années subséquentes. Il convient de signaler que la diminution du revenu moyen s'observe même si l'on tient compte du cycle économique. Par exemple, les cohortes de 1982 et de 1992 sont arrivées toutes les deux au cours d'une récession, et ont connu toutes les deux un climat économique semblable la troisième année après leur arrivée, époque où l'économie commençait à connaître une période de croissance. Pourtant, malgré une situation économique semblable, le revenu moyen de la cohorte de 1982 au cours de la troisième année (18 900 $) représentait près du double ~~de~~ celui de la cohorte de 1992 (10 900 $).

Figure 9

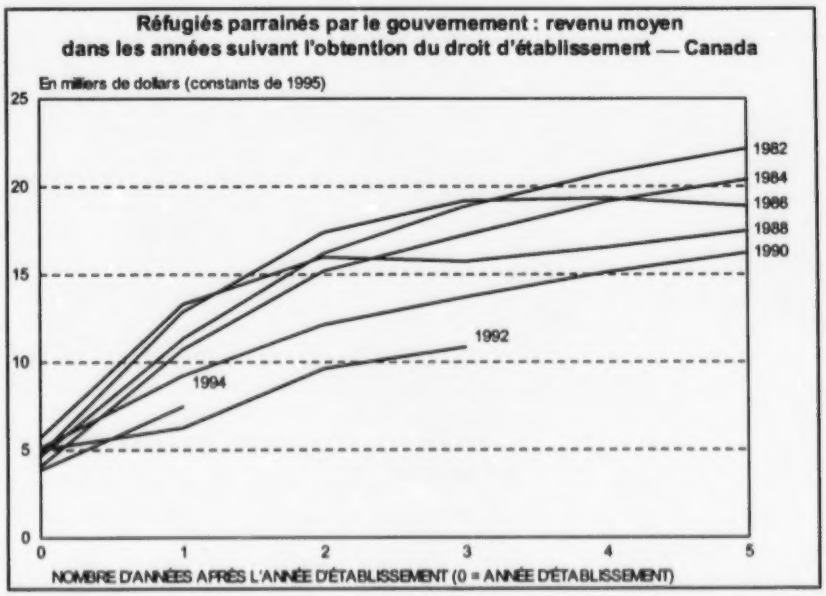

Figure 10

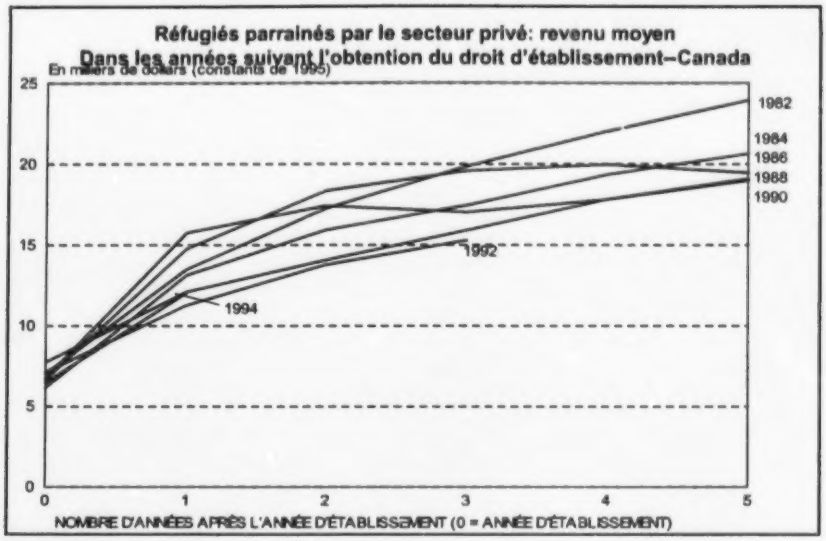

Dans l'ensemble, des données laissent croire que l'assimilation sur le marché du travail devient plus difficile pour les réfugiés, ce qui nous amène à nous demander si les cohortes plus récentes vont pouvoir obtenir un revenu comparable à celui des cohortes précédentes ou à celui de l'ensemble des déclarants. L'assimilation sur le marché du travail semble être le plus difficile pour les réfugiés de la catégorie des " réfugiés admis au Canada même ". Comme nous l'avons déjà signalé, cette catégorie représentait la plus forte proportion de réfugiés arrivés au cours des années 1990 et c'est dans cette catégorie que l'augmentation du revenu dans les années ubséquentes à l'arrivée a été la plus lente (figure 10).

Figure 11

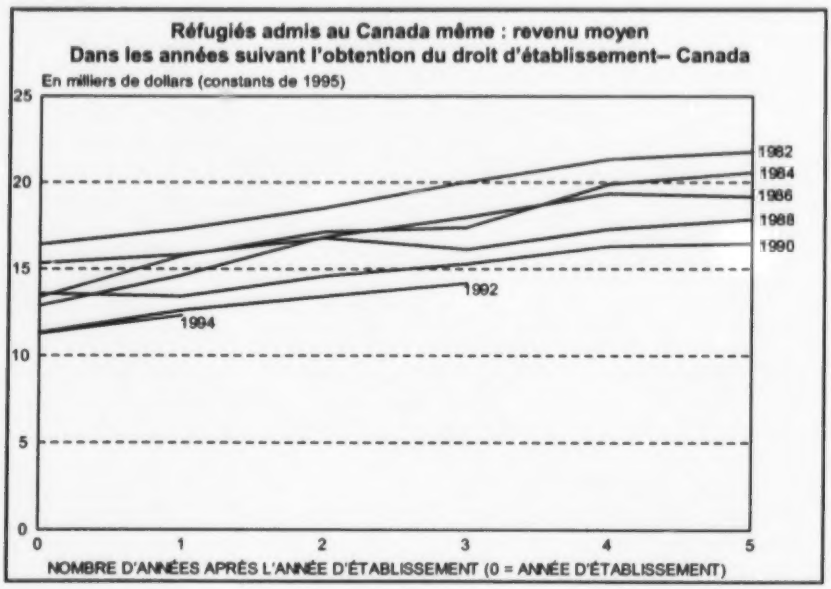

L'" effet d'assimilation " : Comparaison des réfugiés avec l'ensemble des déclarants

Plusieurs chercheurs canadiens ont comparé le revenu des immigrants et des travailleurs nés au Canada au moyen des données du recensement et ont conclu que l'écart entre les deux augmentait. Par exemple, Bloom et ses collègues signalent que les immigrants qui sont arrivés au cours des années 1970 et 1980 ont eu plus de difficulté à s'assimiler à la population active que les immigrants qui sont arrivés plus tôt. Baker et Benjamin brossent également un " tableau passablement pessimiste ", signalant que " le revenu au moment de l'arrivée diminue d'une cohorte d'immigrants à l'autre, alors que les taux d'assimilation demeurent uniformément peu élevés " (1995 : 400). Ils laissent également entendre que si l'assimilation des immigrants arrivés récemment "... est semblable à celle des cohortes précédentes, le rapprochement avec les travailleurs nés au Canada peut être irréalisable " (1995 : 400).

À l'aide des données de la BDIM et de la publication de Revenu Canada *Statistiques fiscales,* nous pouvons examiner cette question en portant spécialement attention aux différentes catégories de réfugiés. Cette analyse a été faite en plusieurs étapes. Premièrement, nous avons sélectionné les réfugiés qui étaient âgés de 25 à 34 ans ou de 35 à 44 ans au moment de leur arrivée de même que les déclarants des mêmes groupes d'âge. Nous avons par la suite calculé les différences de revenu entre les réfugiés (au moment de leur arrivée) et les déclarants. Ensuite, nous avons choisi des données cinq ans plus tard, à un moment où les personnes faisant partie de ces cohortes avaient de 30 à 39 ans ou de 40 à 49 ans. Encore une fois, nous avons calculé les différences entre le revenu des réfugiés (cinq ans après leur arrivée) et celui des déclarants. Nous avons enfin déterminé la mesure dans laquelle les réfugiés avaient rattrapé le revenu des déclarants en comparant l'écart entre les revenus au moment de l'arrivée des réfugiés et l'écart entre les revenus cinq ans plus tard. Il s'agit de l'effet d'assimilation dont nous avons parlé plus haut.

Les figures 12 et 13 indiquent en pourcentage dans quelle mesure l'écart initial de revenu entre les réfugiés et l'ensemble des déclarants a été réduit entre la première et la cinquième année suivant leur arrivée. La proportion de la réduction de l'écart de revenu au cours des cinq premières années a diminué de façon spectaculaire au cours des années 1980. Par exemple, les réfugiés parrainés par le gouvernement (25 à 34 ans) qui sont arrivés en 1982 ont connu, en moyenne, une réduction de 76 % de l'écart initial de leur revenu par rapport à celui de l'ensemble des déclarants. La cohorte arrivée en 1989 a connu une réduction de seulement 26 % de l'écart initial au cours des cinq années subséquentes. La même tendance a été observée chez les réfugiés parrainés par le secteur privé puisqu'encore une fois, la proportion de la réduction de l'écart initial de revenu après l'arrivée a diminué de façon marquée. (Il a été impossible d'effectuer une analyse comparable pour les réfugiés " admis au Canada même " qui sont arrivés au cours des années 1980, en raison de leur petit nombre.) Nous avons déjà signalé que l'écart de revenu entre les réfugiés et l'ensemble des déclarants au moment de l'établissement a augmenté au cours des années 1980, et que les cohortes arrivées plus récemment ont connu des augmentations de revenu plus faibles au cours des années qui ont suivi leur arrivée que les cohortes précédentes. Étant donné ces facteurs, il n'est pas étonnant que les cohortes arrivées récemment aient réussi à " rattraper " l'ensemble des déclarants beaucoup moins rapidement que leurs prédécesseurs.

Figure 12

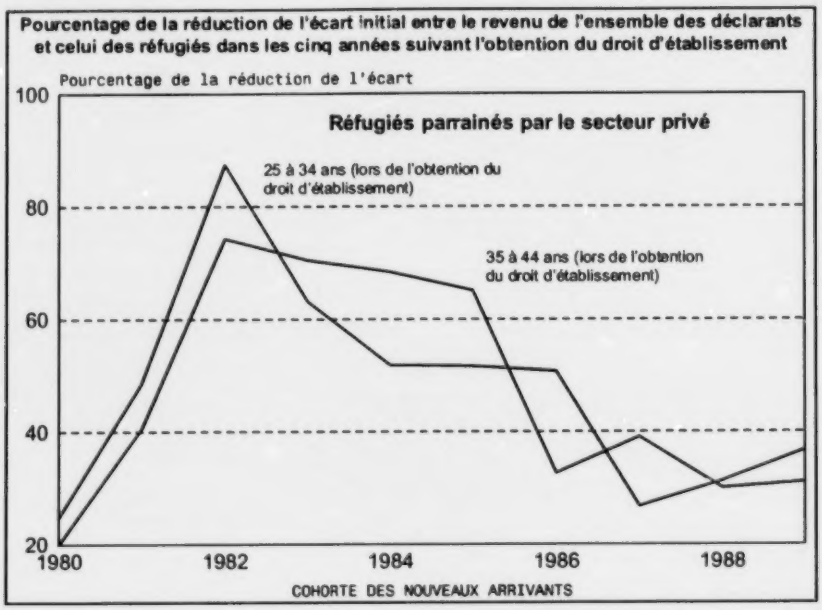

Figure 13

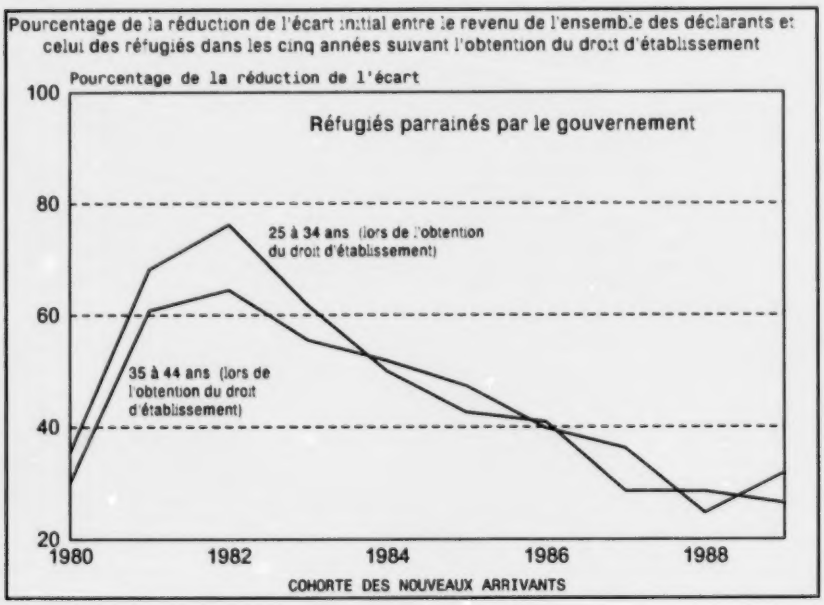

Dans l'ensemble, les constatations tirées de l'étude des données de la BDIM indiquent que la situation des réfugiés sur le marché du travail, en fonction du revenu moyen, s'est considérablement détériorée ces dernières années. Cette détérioration s'observe au moment de l'arrivée et dans les années subséquentes. Elle s'observe également lorsqu'on fait des comparaisons entre les cohortes successives de nouveaux arrivants et entre les réfugiés et l'ensemble des déclarants.

Nous ne sommes pas encore parvenus à déterminer clairement les facteurs expliquant la diminution du revenu moyen. La tendance à la baisse s'observe autant chez les hommes que chez les femmes, dans les différents groupes d'âge, et chez les personnes ayant différents niveaux de scolarité. Elle s'observe également dans les trois catégories de réfugiés. Pour pousser notre étude et déterminer si la diminution du revenu s'accompagne de changements dans les caractéristiques des réfugiés, il faut se tourner du côté des compétences linguistiques et du pays d'origine.

Si l'on porte notre attention sur d'autres facteurs que les caractéristiques des réfugiés eux-mêmes, il y a également lieu de faire une analyse plus approfondie des provinces où sont établis les réfugiés. Les différences économiques régionales ont sans aucun doute une influence énorme sur les perspectives d'emploi des réfugiés récemment admis. Par exemple, en 1993, le taux de chômage à Toronto dépassait de presque deux points de pourcentage celui enregistré à Vancouver (11,0 et 9,3 % respectivement); et dans le cas des jeunes, le taux à Toronto était supérieur de 4 points de pourcentage (17,8 et 13,9 % respectivement). Si les réfugiés s'établissent dans différentes régions du pays en raison des liens avec la communauté ou d'autres facteurs, il pourrait en résulter des différences dans les caractéristiques du marché du travail.

Outre le revenu moyen, il faut tenir compte d'autres mesures du succès sur le marché du travail afin d'étudier la situation des réfugiés (et d'autres catégories d'immigrants). Pour avoir un revenu, une personne doit avoir un emploi, et l'obtention d'un emploi est en soi une mesure clé de la réussite sur le marché du travail. Comme la présente analyse a uniquement porté sur les réfugiés qui ont trouvé un emploi, on sous-évalue peut-être les problèmes qu'ils affrontent actuellement en se contentant de signaler, comme nous l'avons fait plus haut, leur recul sur le marché du travail. Il se peut bien qu'une proportion croissante des réfugiés soit totalement exclue du marché du travail et que ceux-ci ne soient pas pris en compte dans les chiffres sur le revenu. Cette dimension de la réussite sur le marché du travail pourrait être évaluée au moyen d'une mesure de l'activité, peut-être la proportion de l'ensemble des déclarants qui déclarent un revenu. Cependant, les changements apportés au régime fiscal en 1988 posent des problèmes importants pour les comparaisons établies dans le temps à cet égard.

TRAVAIL AUTONOME

Jusqu'ici, notre analyse s'est limitée aux revenus tirés d'un emploi; nous n'avons pas tenu compte des revenus tirés d'un travail autonome. Nous étudierons ci-après le pourcentage des réfugiés tirant un revenu d'un travail autonome, et nous formulerons des observations à ce sujet.

L' « incidence » du travail autonome

La question du travail autonome a suscité beaucoup d'intérêt chez les chercheurs ces dernières années. Cela s'explique en grande partie par le fait que le travail autonome a refait surface depuis les années 1970 après avoir été en baisse pendant de nombreuses décennies. Ce regain a soulevé des questions (et des espoirs) au sujet de l'importance des petites entreprises comme source de création d'emplois et de croissance économique. Les facteurs liés au travail autonome ont également été examinés plus en profondeur.

Au moyen des données de la BDIM, nous pouvons mesurer le pourcentage de travailleurs autonomes chez les réfugiés et suivre les changements au fil du temps (voir la note 5 présentant une définition d'incidence[5]). Depuis 1980, on a observé une augmentation considérable du travail autonome chez les réfugiés au moment de leur arrivée. Par exemple, alors que seulement 2 % de la cohorte de réfugiés de 1980 a gagné un revenu d'un emploi autonome, la proportion s'est établie à plus de 8 % pour ce qui est de la cohorte de 1992 (voir la figure 14). L'" incidence " du travail autonome a été particulièrement élevée chez les hommes âgés de 25 à 44 ans, atteignant 11 % en 1992. Du point de vue des catégories de réfugiés, le travail autonome a augmenté le plus chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et admis au Canada même, et elle a augmenté le moins parmi les réfugiés arrivés au Canada dans le cadre d'un programme d'aide du gouvernement (voir la figure 15).

Figure 14

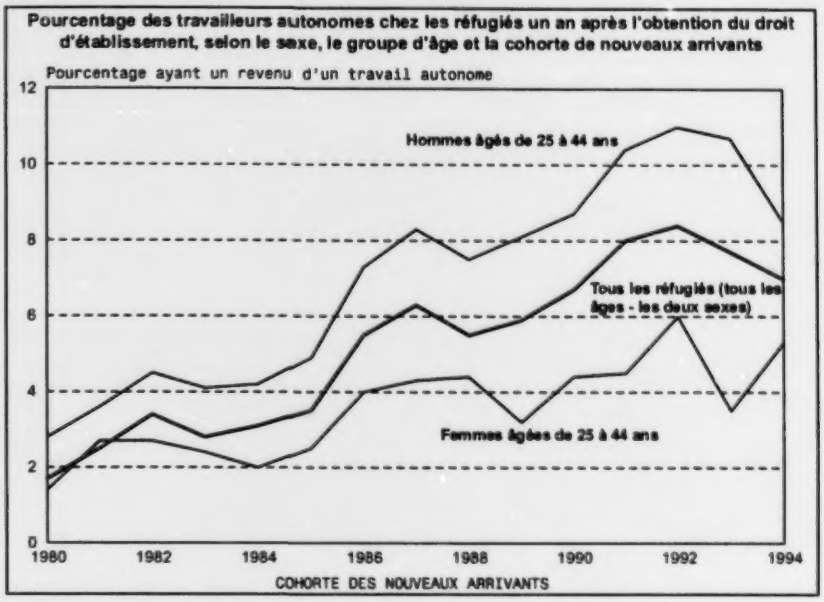

Figure 15

On a observé une augmentation du travail autonome non seulement au moment de l'arrivée, mais également dans les années subséquentes. Comme le montre le graphique 16, l'incidence du travail autonome a été le plus élevée chez les réfugiés qui sont au Canada depuis le plus longtemps, ce qui reflète probablement le fait que ces personnes ont eu le temps d'acquérir le capital financier et humain nécessaires pour lancer une entreprise. Ce qu'on observe également, c'est que la proportion des réfugiés engagés dans un travail autonome au cours des troisième et cinquième années suivant leur arrivée est considérablement supérieure à ce qu'elle était auparavant. Cela laisse croire que la tendance au travail autonome n'est pas simplement un phénomène à court terme qu'on observe chez les réfugiés au moment de leur arrivée, mais qu'elle peut être un phénomène à long terme découlant du fait que les réfugiés demeurent des travailleurs autonomes au fil des ans.

Figure 16

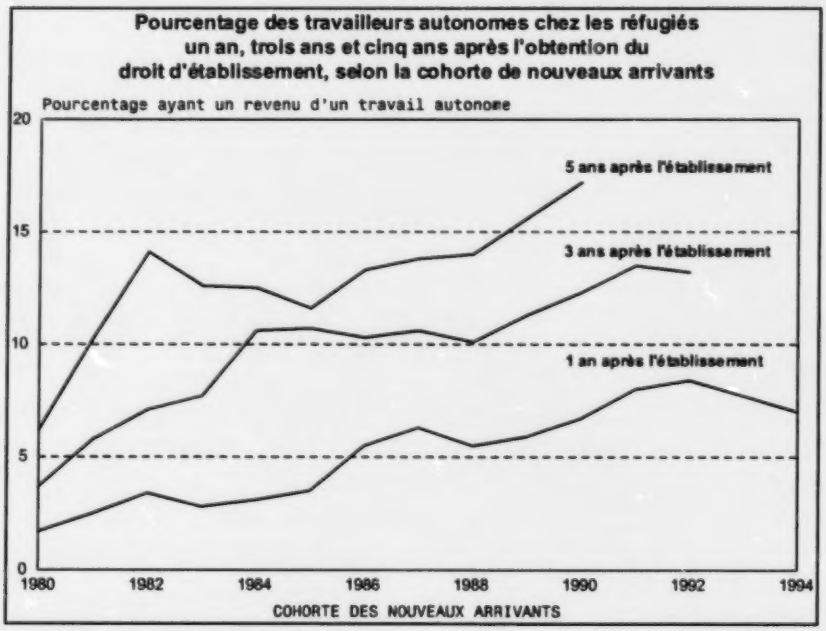

Outre la catégorie de réfugiés et la durée de résidence au Canada, il existe d'autres facteurs qui sont liés au travail autonome. Comme le montre la figure 14, il y a plus d'hommes que de femmes qui sont des travailleurs autonomes, observation qui est souvent rapportée dans la documentation concernant le travail autonome. De la même façon, les réfugiés des groupes plus vieux, particulièrement ceux qui sont à la fin de la trentaine et de la quarantaine, sont plus susceptibles d'avoir un travail autonome que ceux des groupes plus jeunes. Cela est attribuable au fait que les gens plus vieux sont plus susceptibles d'avoir le capital financier et humain nécessaires pour démarrer une entreprise. Le travail autonome est également lié à la scolarité. Comme le montre la figure 17, l'" incidence " du travail autonome est plus élevée parmi les réfugiés ayant des diplômes universitaires et d'autres diplômes postsecondaires et le moins

élevée parmi ceux qui ont un niveau de scolarité inférieur aux études secondaires. Cela reflète probablement les taux élevés de travail autonome dans les groupes professionnels (comme les comptables et les ingénieurs) et parmi des travailleurs du domaine de la construction. Comme le montre la figure 17, l'incidence du travail autonome a augmenté chez tous les réfugiés, peu importe leur niveau de scolarité.

Figure 17

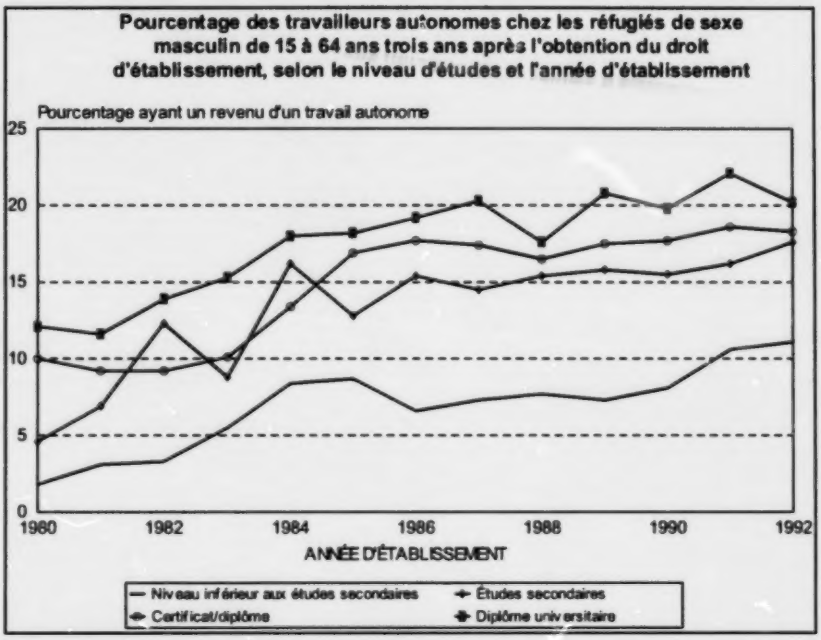

Comme nous l'avons déjà signalé, les facteurs liés à l'engagement dans un travail autonome ont fait l'objet de recherches plus nombreuses ces dernières années. D'une façon très générale, les personnes peuvent s'engager dans un travail autonome par choix ou par nécessité -- il peut s'agit d'un " premier choix " ou d'une " dernière chance ". Le travail autonome pourrait être considéré comme un " premier choix " dans le cas des personnes qui choisissent cette option parmi toute une gamme de possibilités sur le marché du travail. Il peut s'agir de personnes qui ont acquis le capital financier et le capital humain nécessaires pour démarrer une entreprise et qui veulent relever le défi d'être " leur propre patron ". La réussite financière peut constituer une autre motivation possible. Comparativement, le travail autonome peut être " la dernière chance " d'emploi qui s'offre à des personnes qui ont peu d'autres possibilités d'emploi. Après une longue période de chômage ou de nombreuses tentatives infructueuses de trouver un emploi rémunéré, le travail autonome peut sembler être le seul moyen de gagner sa vie.

Les observations présentées ici ne nous permettent pas d'évaluer lequel de ces cheminements est le plus courant parmi les réfugiés. Cependant, étant donné la diminution du revenu moyen que nous avons constatée, la " dernière chance " qu'offre le travail autonome semble être l'explication la plus plausible.

L'analyse initiale du revenu tiré d'un travail autonome fondé sur les données de la BDIM présente un tableau plutôt confus. Le revenu moyen à des points particuliers dans le temps (comme la première ou la troisième année suivant l'arrivée) est très irrégulier, tout comme la proportion du revenu total provenant d'un travail autonome. L'analyse des résultats de l'Enquête sur les finances des consommateurs indique une grande fluctuation du revenu provenant d'un travail autonome, celui-ci atteignant des creux très bas et des sommets très élevés. Pour résoudre ce problème, il faudrait exclure d'une analyse subséquente les valeurs extrêmes, et établir des catégories de revenus. Une autre méthode pour effectuer une recherche subséquente consisterait à établir des catégories mutuellement exclusives fondées sur le revenu provenant d'un emploi salarié et d'un travail autonome. On pourrait établir quatre catégories comme suit:

	N'a pas reçu de revenu d'un emploi rémunéré	**A reçu un revenu d'un emploi rémunéré**
N'a pas reçu de revenu d'un travail autonome	- ne fait pas partie de la population active rémunérée	- salarié
A reçu un revenu d'un travail autonome	- travailleur autonome	- chevauchement/transition entre un travail autonome/travail rémunéré

En utilisant ces catégories, il serait possible d'examiner plus en détail l'activité exercée par les réfugiés sur le marché du travail et la mesure dans laquelle le travail autonome constitue leur principale source de revenu.

ASSURANCE-CHÔMAGE

Le programme d'assurance-chômage, créé en 1940, était destiné à " promouvoir la sécurité économique et sociale des Canadiens en aidant les travailleurs à partir de la date où ils quittaient un emploi jusqu'à ce qu'ils en obtiennent un autre ". (Lochhead, 1995 : 4). Aujourd'hui, le programme est une source importante de remplacement du revenu pour de nombreux travailleurs, y compris un grand nombre arrivés au Canada en tant que réfugiés.

Le recours à l'assurance-chômage

Le recours à l'assurance-chômage chez les réfugiés varie considérablement entre le moment où ils arrivent et les années subséquentes. La figure 18 indique l'incidence de l'assurance-chômage chez les réfugiés de certaines cohortes. L'incidence a été calculée comme étant le nombre de personnes qui reçoivent un revenu d'assurance-chômage divisé par le nombre

de personnes qui reçoivent un revenu provenant d'un emploi rémunéré[6]. Le recours à l'assurance-chômage est passablement faible chez les réfugiés au moment de leur arrivée et, à un moindre degré, au cours des douze premiers mois suivant leur arrivée. Cela s'explique par le fait que les réfugiés arrivés récemment n'ont généralement pas accumulé suffisamment de semaines d'emploi pour être admissibles à des prestations. L'incidence augmente en flèche au cours de la deuxième année complète suivant leur arrivée puisqu'une plus forte proportion de réfugiés trouve un emploi. Elle diminue ensuite étant donné que les personnes participent davantage au marché du travail. La ligne du bas de la figure 18 indique le recours à l'assurance-chômage chez l'ensemble des déclarants âgés de 25 à 54 ans, à titre de point de comparaison. Nous constatons que les réfugiés qui demeurent au Canada depuis environ 12 à 14 ans recourent à l'assurance-chômage dans des proportions comparables aux Canadiens.

Ce qui ressort de façon remarquable de la figure 18 est la mesure dans laquelle le recours à l'assurance-chômage a diminué chez les réfugiés de 1992 à 1995. Cette diminution s'observe même chez les cohortes arrivées récemment, ce qui est quelque peu étonnant étant donné que les taux de chômage sont demeurés élevés et que les réfugiés n'ont pas aussi bien réussi sur le marché du travail au cours de cette période (comme en témoignent les diminutions du revenu moyen). Pour approfondir ce point, le tableau 1 présente des données sur le recours à l'assurance-chômage de différentes catégories de réfugiés pour des années particulières. Des comparaisons sont établies entre des points comparables du cycle économique sur une période de dix ans (1983 et 1993).

Figure 18

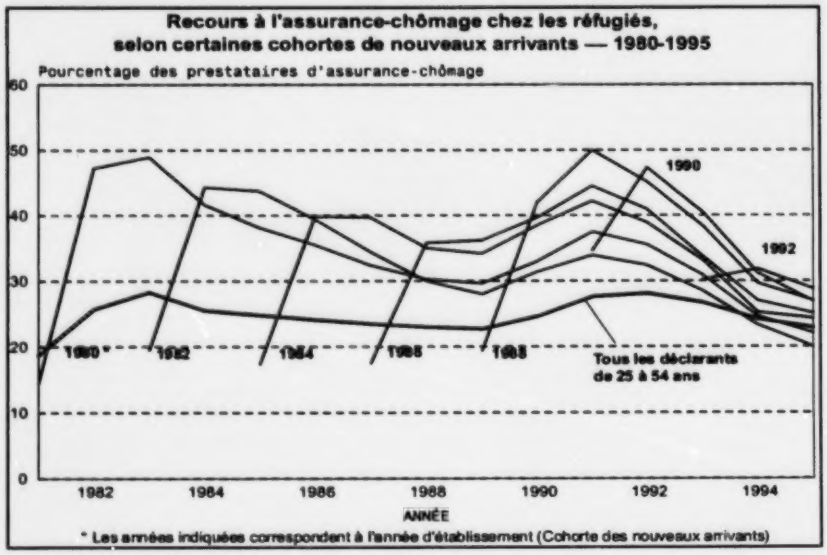

Le tableau 1 indique qu'il y a eu une diminution considérable du recours à l'assurance-chômage chez toutes les catégories de réfugiés. Par exemple, en 1983 " l'incidence " de l'assurance-chômage chez les réfugiés parrainés par le gouvernement qui avaient été admis deux ans auparavant se situait à 42,8 %. En 1993, " l'incidence " chez les réfugiés parrainés par le gouvernement qui avaient été admis deux ans auparavant était de beaucoup inférieure, puisqu'elle s'établissait à 24,2 %. On constatait également des différences importantes chez les réfugiés qui avaient été admis trois ou quatre ans auparavant. En résumé, " l'incidence " de l'assurance-chômage pour les réfugiés parrainés par le gouvernement a diminué de 10 à 20 points de pourcentage à la plupart des points de comparaison. Chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés admis au Canada même, " l'incidence " de l'assurance-chômage a généralement diminué de 5 à 10 points de pourcentage. Dans l'ensemble, cela signifie que les réfugiés étaient beaucoup moins susceptibles de toucher des prestations d'assurance-chômage en 1993 qu'en 1983. Il convient de signaler qu'on n'observe pas une tendance semblable chez l'ensemble des déclarants. Comme l'indique le tableau 2, l'incidence de l'assurance-chômage a diminué de moins de 2 points de pourcentage pour les déclarants dans la plupart des groupes d'âge.

Tableau 1. Comparaison du pourcentage de prestataires d'assurance-chômage pour certaines années, selon la catégorie de réfugiés et le nombre d'années depuis leur arrivée

PARRAINÉS PAR LE GOUVERNEMENT			
	1983	**1993**	**Écart**
Admis depuis	42,8	24,2	- 18,6
Deux ans	51,7	37,0	- 14,7
Trois ans			
	1984	**1994**	**Écart**
Admis depuis	45,3	19,0	- 26,3
Deux ans	43,9	27,0	- 16,9
Trois ans	43,0	31,3	- 11,7
Quatre ans			
	1985	**1995**	**Écart**
Admis depuis	39,4	19,9	- 19,5
Deux ans	45,6	26,4	- 19,2
Trois ans	39,2	24,1	- 15,1
Quatre ans	39,7	27,2	- 12,5
Cinq ans			
PARRAINÉS PAR LE SECTEUR PRIVÉ *			
	1983	**1993**	**Écart**
Admis depuis	42,0	48,2	+ 5,8
Deux ans	46,2	42,1	- 4,1
Trois ans			
	1984	**1994**	**Écart**
Admis depuis	43,4	43,8	+ 0,4
Deux ans	40,7	36,5	- 4,2
Trois ans	40,3	31,5	- 8,8
Quatre ans			
	1985	**1995**	**Écart**
Admis depuis	40,9	37,2	- 3,7
Deux ans	40,6	35,1	- 5,5
Trois ans	39,9	30,9	- 9,0
Quatre ans	36,8	26,8	- 10,0
Cinq ans			
ADMIS AU CANADA *			
	1983	**1993**	**Écart**
Admis depuis	50,0	39,7	- 10,3
Deux ans			
	1984	**1994**	**Écart**
Admis depuis	33,9	27,8	- 6,1
Deux ans			
	1985	**1995**	**Écart**
Admis depuis	36,7	25,8	- 10,9
Deux ans	39,6	26,1	- 13,5
Trois ans			

* Le nombre de réfugiés de la catégorie " Admis au Canada même " qui sont arrivés en 1980 et 1981 était peu élevé, et seulement une faible proportion a reçu des prestations d'assurance-chômage. Par conséquent, l'échantillon n'est pas suffisamment important pour fournir un ensemble complet d'estimations pour cette catégorie.

Tableau 2, Comparaison du pourcentage de prestataires d'assurance-chômage pendant certaines années – ensemble des déclarants, selon le groupe d'âge

ENSEMBLE DES DÉCLARANTS	1983	1993	Écart
25 à 34 ans	33,6	32,7	- 0,9
35 à 44 ans	24,4	24,4	0,0
45 à 54 ans	23,4	20,9	- 2,5
	1984	**1994**	**Écart**
25 à 34 ans	31,1	29,7	- 1,4
35 à 44 ans	21,2	22,3	+ 1,1
45 à 54 ans	20,4	19,2	- 1,2
	1985	**1995**	**Écart**
25 à 34 ans	30,4	28,6	- 1,8
35 à 44 ans	20,7	20,7	0,0
45 à 54 ans	19,7	18,2	- 1,5

En raison de ces tendances, l'écart dans le recours à l'assurance-chômage entre les réfugiés et l'ensemble de la population des déclarants a considérablement diminué. Pendant les années 1980, l'incidence de l'assurance-chômage chez les réfugiés au cours de la deuxième et de la cinquième année après leur arrivée était de loin supérieure à celle pour l'ensemble des déclarants; par exemple, en 1985 l'écart se chiffrait à environ 15 points de pourcentage. Cependant, en 1995, l'écart avait diminué de façon spectaculaire, l'incidence pour les réfugiés n'était que de 5 points de pourcentage plus élevée que pour l'ensemble des déclarants.

Figure 19

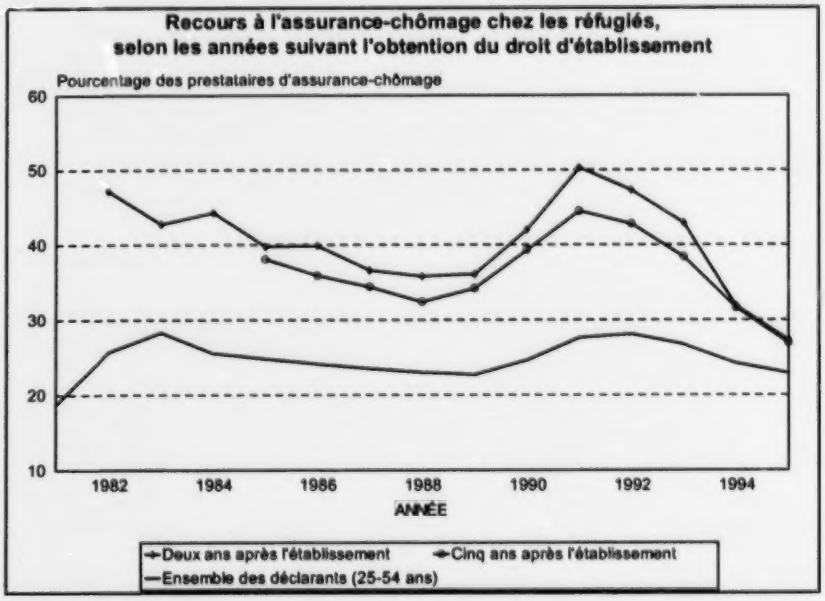

La diminution du recours à l'assurance-chômage chez les réfugiés peut s'expliquer de plusieurs façons. C'est peut-être une conséquence de la diminution du taux de chômage dans le groupe. Pour simplifier, disons qu'un moins grand nombre de réfugiés peuvent percevoir des prestations parce qu'un moins grand nombre d'entre eux sont en chômage. Les taux de chômage à l'échelle nationale en 1994 et en 1995 étaient d'environ 1 point de pourcentage inférieurs à ce qu'ils étaient 10 ans auparavant, ce qui donne de la crédibilité à cette interprétation. Cependant, cette interprétation demeure non convaincante en raison des difficultés apparentes que les réfugiés ont éprouvées ces dernières années sur le marché du travail. Une diminution du recours à l'assurance-chômage de 5 à 10 points de pourcentage semble indiquer une amélioration significative des perspectives d'emploi qui, au dire de tous, ne s'est pas produite. Ce point a été souligné par les données sur le revenu présentées précédemment.

Les nombreuses modifications apportées au programme d'assurance-chômage ces dernières années peuvent constituer une autre explication. En 1990, le nombre de semaines de travail nécessaire pour avoir droit à des prestations a été augmenté, la durée maximale de versement des prestations a été réduite dans la plupart des régions et le taux de remplacement est passé de 60 à 50 % des gains assurables. En 1993, le taux des prestations ordinaires est passé de 60 à 57 % des gains assurables, et les travailleurs qui quittaient leur emploi ou étaient mis à pied n'étaient plus admissibles aux prestations. Des modifications importantes ont également été apportées dans les années qui ont suivi. À la suite de ces modifications, on estime que la proportion de l'ensemble des chômeurs qui ont reçu des prestations d'assurance-chômage a diminué, passant de 88 à 46 % entre 1990 et 1996[7]. Ces changements pourraient expliquer en partie la diminution observée chez les réfugiés. Il se peut que la situation des réfugiés sur le marché du travail dans les années 1990 ait été plus précaire, et que ceux qui ont perdu leur emploi n'aient pas pu toucher des prestations d'assurance-chômage faute d'avoir accumulé le nombre de semaines d'emploi nécessaire (et augmenté) pour y avoir droit. Les changements apportés au programme peuvent également avoir dissuadé les réfugiés de quitter leur emploi pour en trouver un autre (peut-être plus approprié). Comme les travailleurs qui quittent leur emploi sont inadmissibles aux prestations, il se peut que les réfugiés aient eu davantage tendance à " ne pas bouger " que par les années passées et qu'ils aient davantage hésité à quitter leur emploi dans l'espoir d'en trouver un meilleur.

Une considération importante au sujet des changements des conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage est l'incidence qu'ils peuvent avoir sur le recours à d'autres programmes, comme l'aide sociale (bien-être). Si une proportion croissante de réfugiés ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage parce qu'ils n'ont pas d'emploi rémunéré, qu'ils ont travaillé pendant un nombre limité de semaines, que des modifications ont été apportées aux dispositions relatives au départ volontaire ou aux mises à pied, ils vont avoir davantage tendance à se tourner vers d'autres programmes pour obtenir une aide financière. C'est la question sur laquelle nous nous penchons dans la partie suivante.

Prestations d'assurance-chômage touchées

Comme nous l'avons signalé plus haut, le recours à l'assurance-chômage varie considérablement au fil des années successives de résidence au Canada. La même tendance s'observe pour le montant des prestations touchées. Comme le montre la figure 20, les prestations d'assurance-chômage touchées par les réfugiés sont passablement peu élevées, en moyenne, au cours de la première année suivant l'arrivée, et elles augmentent au cours des années subséquentes. Cela reflète des revenus peu élevés au moment de l'arrivée (et par conséquent, une faible rémunération assurable) et des augmentations au cours des années subséquentes (l'effet d'assimilation). Au cours des années 1980, la moyenne des prestations d'assurance-chômage touchées par les réfugiés parrainés par le gouvernement a rapidement rattrapé la moyenne déclarée par l'ensemble des déclarants (25 à 54 ans). Pour les cohortes de 1980 et de 1984, il y a eu parité au bout de six ans. Les prestations d'assurance-chômage moyennes étaient plus faibles chez les réfugiés parrainés par le secteur privé et, dans la plupart des cas, n'ont pas rattrapé la moyenne pour le Canada aussi rapidement. Enfin, comme le montre la figure 21, le profil des prestations d'assurance-chômage moyennes touchées par les réfugiés de la catégorie " admis au Canada même " diffère quelque peu des profils présentés dans les figures 19 et 20 pour les réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé. Cela s'explique, du moins en partie, par le fait que les réfugiés de la catégorie " admis au Canada même " ont demeuré au Canada pendant plusieurs années avant d'avoir le statut " de réfugié admis " et ont eu un emploi rémunéré pendant toute cette période. Par conséquent, les prestations moyennes n'ont pas connu la même augmentation entre la première et la deuxième année suivant l'arrivée comme dans le cas des autres catégories de réfugiés.

Figure 20

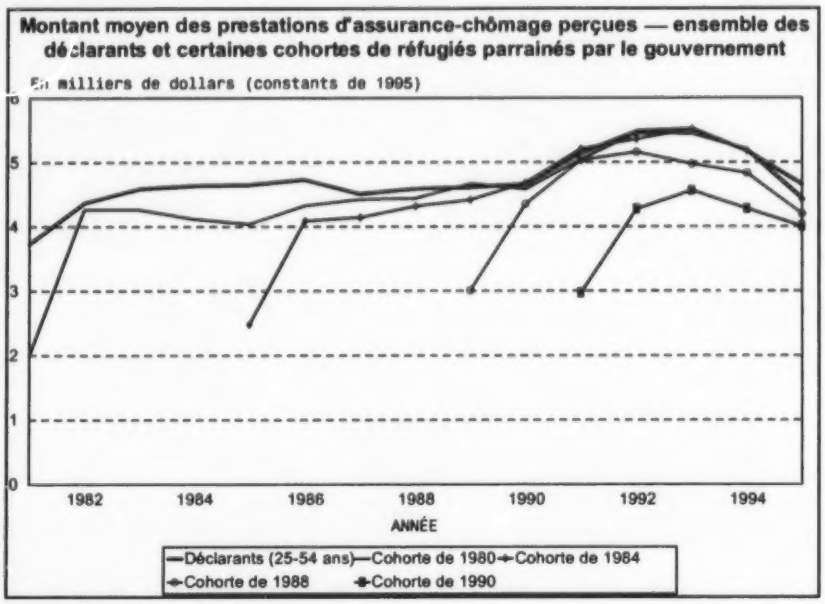

Figure 21

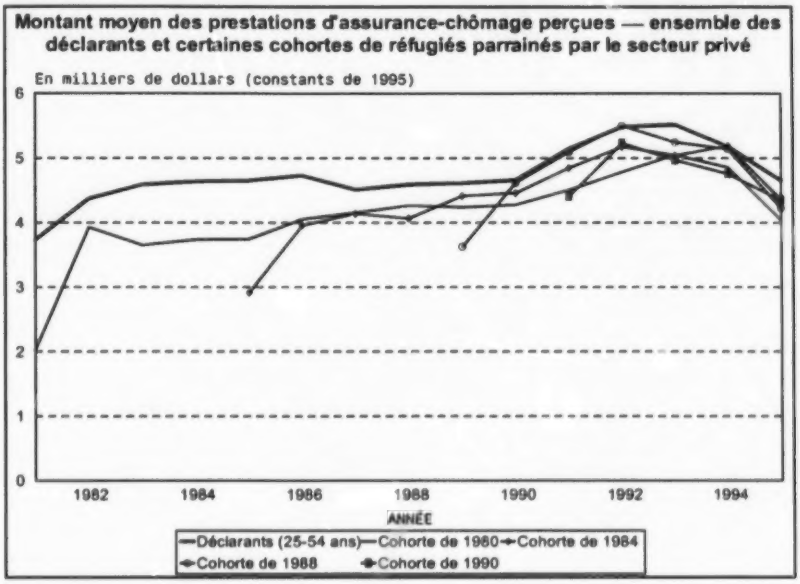

Dans l'ensemble, le profil du recours à l'assurance-chômage par les réfugiés tendait à se rapprocher de plus en plus du profil de l'ensemble des déclarants. On peut considérer qu'il s'agit d'un autre aspect de l'assimilation sur le marché du travail, le revenu des réfugiés augmentant en proportion de la durée de résidence au Canada. Une question importante à étudier au cours des années à venir est l'incidence des modifications apportées au programme d'assurance-chômage, rebaptisé programme d'assurance-emploi en décembre 1995, sur les réfugiés et d'autres catégories d'immigrants.

Figure 22

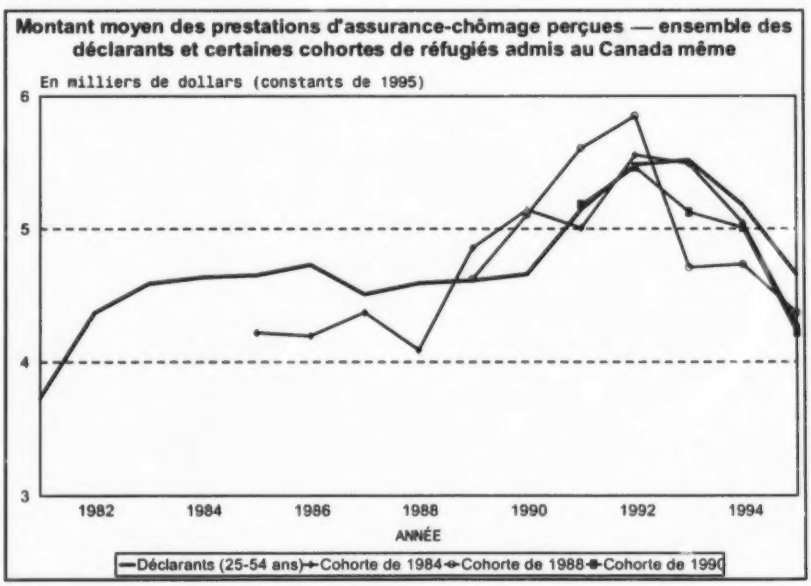

AIDE SOCIALE

L'aide sociale (a. s.), généralement appelée bien-être, est la dernière source de revenu que nous examinons dans le présent rapport. Dans bien des cas, l'aide sociale est le programme auquel ont recours en dernier lieu les personnes dans le besoin, ce programme venant en aide aux familles et aux personnes qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance et n'ont pas suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins. Il est important de signaler qu'en plus du programme d'aide sociale administré par les provinces, le gouvernement fédéral offre un programme d'aide à l'adaptation (PAA). Le PAA est un programme de soutien du revenu prévoyant le versement de prestations aux réfugiés parrainés par le gouvernement au cours de la première année suivant leur arrivée. Ce programme vise à aider les réfugiés à " s'organiser " à leur arrivée au Canada. Aux fins de l'impôt, il n'existe pas de distinction entre le revenu provenant du PAA et le revenu provenant d'autres programmes d'aide sociale -- ils sont tous inclus dans la même grande catégorie. Par conséquent, on pourrait s'attendre à observer un taux élevé de recours à l'aide sociale chez les réfugiés parrainés par le gouvernement au cours de la première année après leur arrivée étant donné que ces prestations comprennent les prestations du PAA.

Ce n'est que depuis 1992 que les personnes qui reçoivent de l'aide sociale sont tenues de présenter une déclaration de revenus. Par conséquent, l'information sur cette source de revenu ne peut être obtenue dans la BDIM que pour les années 1992 à 1995; aussi, l'analyse qui suit se limite à cette période.

À leur arrivée, environ 60 % de la totalité des réfugiés présentant une déclaration de revenus déclarent des prestations d'aide sociale (a. s.); la proportion a varié, allant d'un sommet de 67 % en 1993 à un creux de 56 % en 1995. Le recours au programme varie de façon spectaculaire d'une catégorie de réfugiés à l'autre. La proportion la plus élevée s'observe chez les réfugiés parrainés par le gouvernement (qui reçoivent un revenu dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation) et la moins élevée, parmi les réfugiés parrainés par le secteur privé. Les écarts entre les catégories diminuent avec le temps (voir la figure 23).

Figure 23

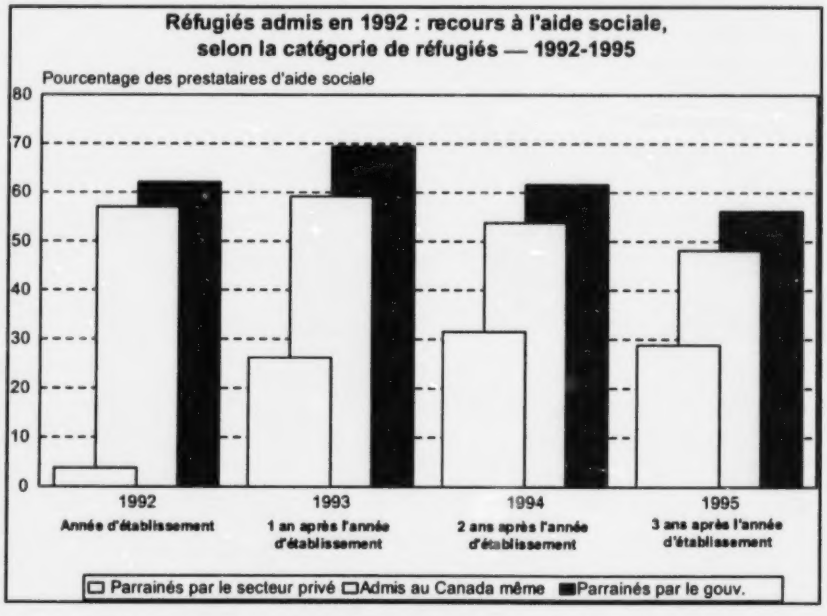

D'autres facteurs peuvent faire en sorte que les réfugiés sont plus susceptibles de recevoir un revenu d'aide sociale. D'une façon générale, le recours à l'aide sociale est le plus élevé chez les réfugiés âgés (45 à 54 ans au moment de l'arrivée; voir la figure 24). Cela peut s'expliquer par les difficultés particulières qu'éprouvent les travailleurs âgés à trouver un emploi rémunéré. Parmi la population totale de travailleurs âgés (45 et plus), la durée moyenne du chômage est considérablement plus grande que parmi les jeunes travailleurs. Les perspectives d'emploi peuvent être passablement peu élevées pour les réfugiés âgés qui cherchent un emploi, et la transition de l'aide sociale à un emploi rémunéré peut être particulièrement difficile. Dans ce contexte, il est intéressant de signaler les changements dans le recours à l'aide sociale au fil du temps. Pour la majorité des cohortes arrivées à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le recours à l'aide sociale chez les 45 à 54 ans était quelque peu plus élevé en 1995 qu'en 1992. L'augmentation était d'environ 4 à 5 points de pourcentage dans la plupart des cas. En résumé, les réfugiés âgés étaient plus susceptibles de recevoir des prestations d'aide sociale en 1995 qu'en 1992. Pour les autres groupes d'âge, le recours à l'aide sociale en 1995 était environ le même qu'en 1992, ou quelque peu inférieur. Cela laisse croire que les réfugiés plus âgés n'ont pas aussi bien réussi que les réfugiés plus jeunes dans les années 1990. À l'autre bout de l'échelle, le recours à l'aide sociale tend à être relativement élevé chez les réfugiés du groupe d'âge le plus jeune (15 à 24 ans au moment de l'arrivée). Encore une fois, cela reflète probablement les perspectives d'emploi limitées s'offrant aux membres de ce groupe d'âge.

Figure 24

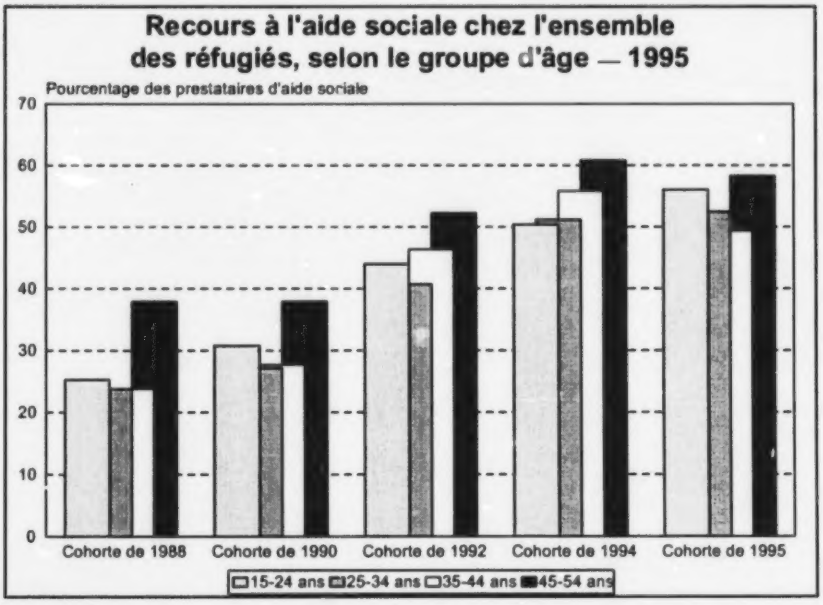

Figure 25

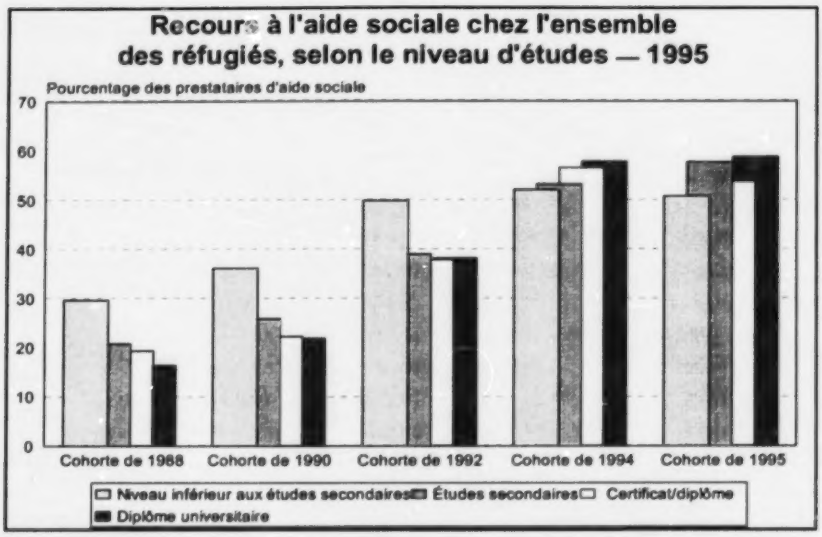

La probabilité de recevoir un revenu d'aide sociale varie selon le niveau de scolarité (voir la figure 25). Il n'est pas étonnant que les réfugiés dont le niveau de scolarité est inférieur au niveau secondaire aient plus de chances de bénéficier de l'aide sociale que ceux qui ont un diplôme universitaire. Ce rapport ressort très clairement lorsqu'on examine les cohortes qui sont au Canada depuis quelques années, probablement parce que les réfugiés ayant un diplôme d'études postsecondaires ont eu le temps de faire reconnaître leurs compétences et de trouver des emplois correspondant à leur formation. Les réfugiés des cohortes plus récentes n'en ont pas eu le temps.

Figure 26

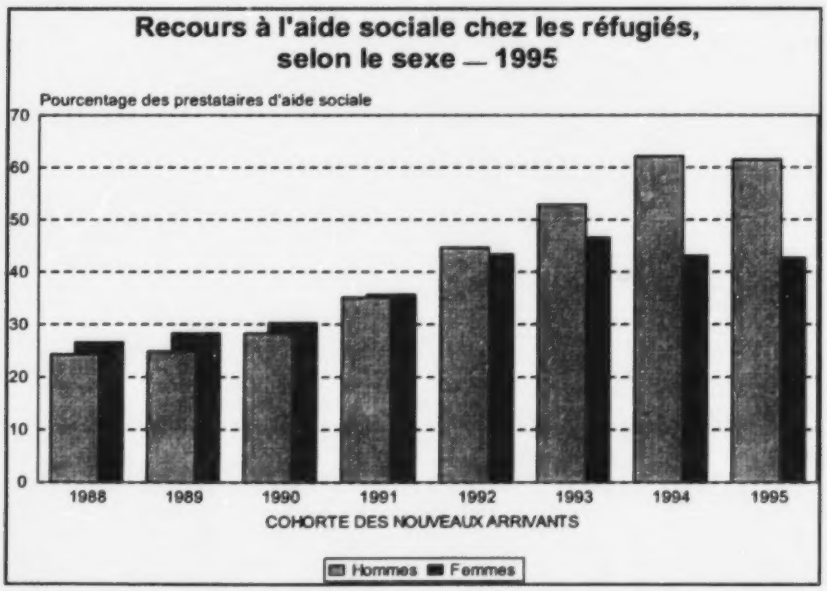

Enfin, la probabilité de recevoir un revenu d'aide sociale varie selon le sexe, et des changements considérables à cet égard sont apparus au cours des années 1990. La figure 27 indique la proportion de réfugiés de sexe masculin et de sexe féminin des cohortes successives qui ont reçu un revenu d'aide sociale en 1995. Pour ce qui est des cohortes arrivées en 1988, 1989 et 1990, on observe une proportion de femmes légèrement supérieure à la proportion d'hommes qui ont reçu un revenu de cette source. Cependant, cette tendance a été renversée en 1992 alors que la proportion d'hommes recevant de l'aide sociale a commencé à dépasser celle des femmes. L'écart a atteint environ 20 points de pourcentage avec les cohortes de 1994 et de 1995. Cela peut s'expliquer par le fait que cette tendance reflète les changements dans la composition des familles des réfugiés. Si les cohortes arrivées récemment avaient comporté une plus grande proportion d'hommes non mariés que les cohortes précédentes, on se serait attendu (les autres facteurs étant égaux) à une plus forte proportion de prestataires d'aide sociale de sexe masculin.

Une importante question qui se pose en matière de politique est celle de savoir si les réfugiés tendent à se fier davantage à l'aide sociale aujourd'hui que par le passé. Une plus grande tendance à recourir à l'aide sociale ou à dépendre des programmes d'aide sociale pendant plus longtemps, pourrait signifier qu'il est plus difficile d'entrer sur le marché du travail. Nous pouvons commencer à étudier la question en examinant le recours à l'aide sociale au fil des ans.

La figure 27 indique le recours à l'aide sociale chez certaines cohortes de réfugiés parrainés par le gouvernement. Ce qui frappe le plus dans le graphique est la forte proportion du recours à l'aide sociale chez les cohortes de 1991 et de 1992 (les deux premières lignes du haut) -- particulièrement si on les compare aux cohortes antérieures. En 1992, la majorité des réfugiés parrainés par le gouvernement des cohortes de 1991 et 1992 ont reçu de l'aide sociale. Ce taux élevé de recours à l'aide sociale n'est pas étonnant, car ces réfugiés étaient admissibles à une aide dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation (PAA). Cependant, même en 1995 -- c'est-à-dire les troisième et quatrième années suivant l'arrivée des cohortes de 1991 et de 1992 -- plus de la moitié d'entre eux recevaient toujours de l'aide sociale, contre environ un tiers des réfugiés de la cohorte de 1990 (36 %). En résumé, le recours à l'aide sociale a augmenté considérablement d'une année à l'autre, ce qui laisse entendre que l'adaptation au marché du travail peut avoir été particulièrement difficile pour les cohortes arrivées au cours de la dernière période de récession[8]. Il est également important de noter qu'en 1995, les réfugiés parrainés par le gouvernement qui sont arrivés au début des années 1990 n'étaient plus admissibles aux prestations du PAA et que ceux qui recevaient de l'aide sociale avaient été transférés aux programmes d'aide sociale des provinces.

Figure 27

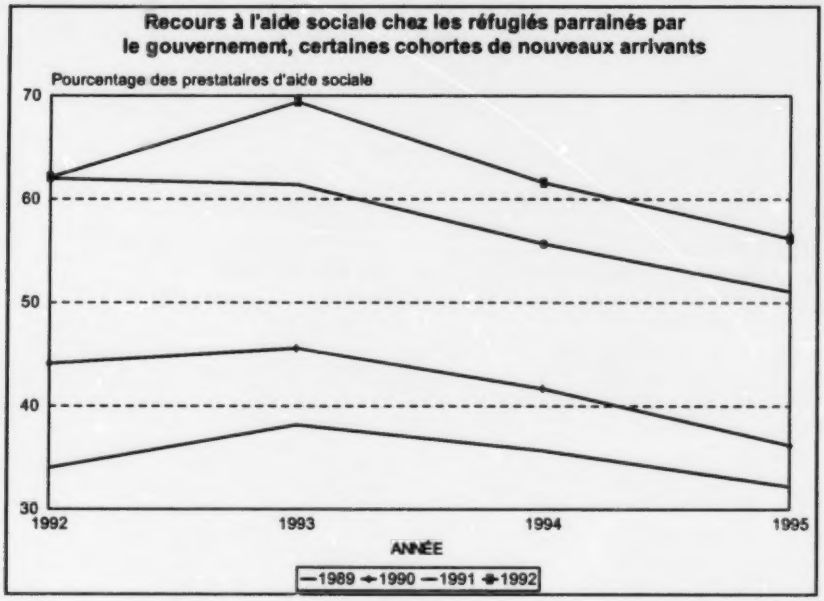

Les tendances en ce qui concerne le recours à l'aide sociale ont été quelque peu différentes pour ce qui est des autres catégories de réfugiés. Le recours à l'aide sociale a très peu changé chez les cohortes récentes (voir la figure 28) de réfugiés parrainés par le secteur privé.

Figure 28

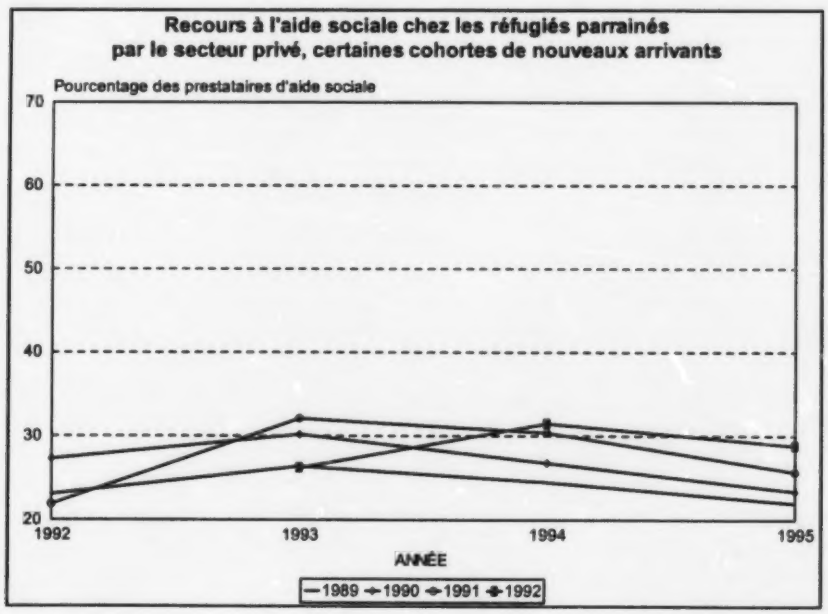

Pour ce qui est des réfugiés admis au Canada même, les différences dans l'incidence du recours à l'aide sociale entre les différentes cohortes ont été plus légères que celles qui ont été observées chez les réfugiés parrainés par le gouvernement (figure 29).

Figure 29

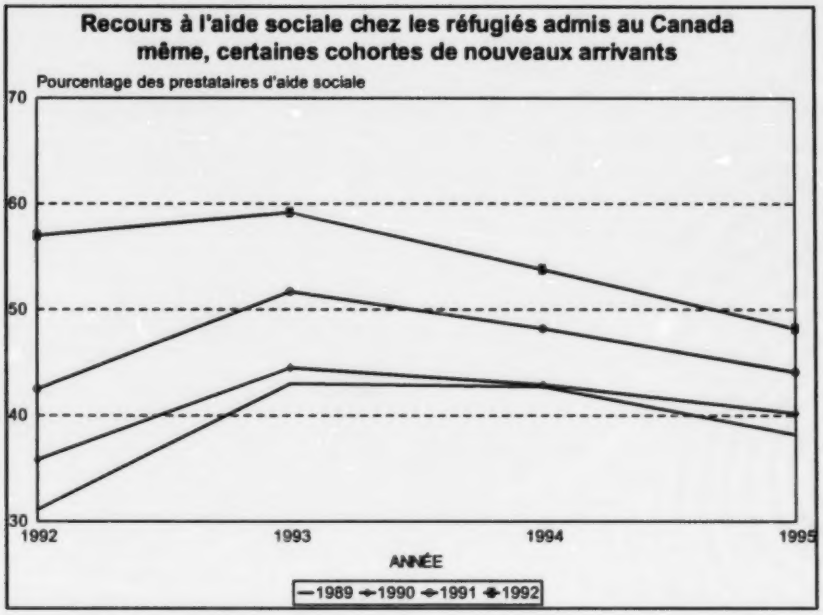

Dans l'ensemble, le recours à l'aide sociale a augmenté chez les réfugiés parrainés par le gouvernement et les réfugiés admis au Canada même. On peut documenter ce point davantage en établissant des comparaisons entre les trois catégories de réfugiés. La figure 30 indique le recours à l'aide sociale chez les réfugiés de chaque catégorie trois ans après leur arrivée. Nous constatons qu'en 1992, la proportion de réfugiés parrainés par le gouvernement recevant de l'aide sociale était de 11 points de pourcentage supérieure à celle des réfugiés parrainés par le secteur privé (les incidences réelles s'établissaient à 34 et 23 % respectivement). Pour les années 1993 à 1995, les différences entre ces catégories étaient considérablement plus importantes -- soit d'approximativement 28 points de pourcentage. Cela signifie que comparativement aux réfugiés parrainés par le secteur privé, le recours à l'aide sociale chez les réfugiés parrainés par le gouvernement a augmenté de façon spectaculaire. On observe la même tendance, bien qu'à un moindre degré, lorsqu'on établit une comparaison entre les réfugiés parrainés par le secteur privé et les réfugiés de la catégorie " admis au Canada même ". Sous tous les rapports, les données indiquent un recours croissant à l'aide sociale chez les réfugiés parrainés par le gouvernement et chez les réfugiés admis au Canada même, tant de façon absolue que par rapport aux réfugiés parrainés par le secteur privé.

Figure 30

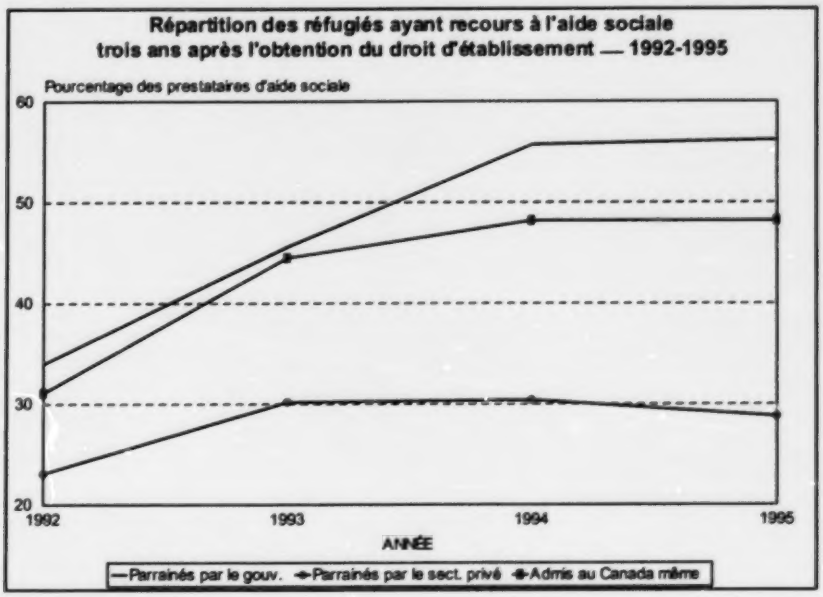

L'augmentation du recours à l'aide sociale chez les cohortes récentes est un fait intéressant lorsqu'on le place dans le contexte de la diminution du recours à l'assurance-chômage. Une question essentielle en matière de politique est de déterminer si la diminution du recours à l'assurance-chômage entre 1992 et 1995 et l'augmentation du recours à l'aide sociale sont les deux facettes du même problème. Étant donné la diminution des perspectives d'emploi et les conditions d'admissibilité plus rigoureuses à l'assurance-chômage, les réfugiés peuvent avoir trouvé que l'aide sociale a constitué leur seule source de soutien du revenu. La diminution du recours à l'assurance-chômage et l'augmentation du recours à l'aide sociale sont documentées dans les figures 31 et 32. (Le lecteur doit prendre note que nous avons utilisé ici une définition différente de l'incidence de l'assurance-chômage que dans la partie précédente[9].) Chez les hommes de la cohorte de 1989, on a observé qu'une plus faible proportion a reçu de l'aide sociale (27 %) comparativement à l'assurance-chômage (35 %) en 1992. Chez les hommes de la cohorte de 1990, les proportions ayant reçu un revenu de chaque source étaient environ identiques (35 %). Cependant, chez les cohortes subséquentes, on a observé une diminution marquée de la proportion des réfugiés recevant des prestations d'assurance-chômage et une augmentation marquée de la proportion de réfugiés recevant de l'aide sociale. La même tendance s'est vérifiée chez les femmes.

Figure 31

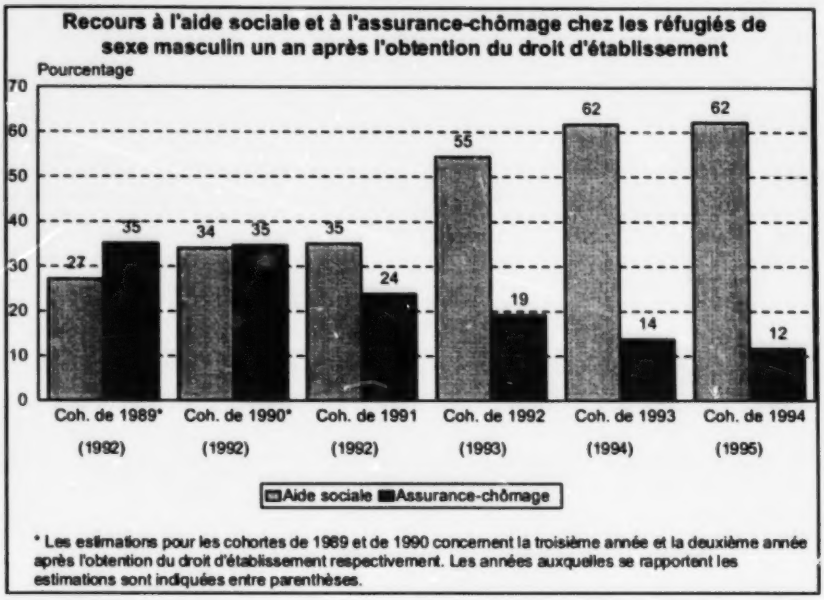

Figure 32

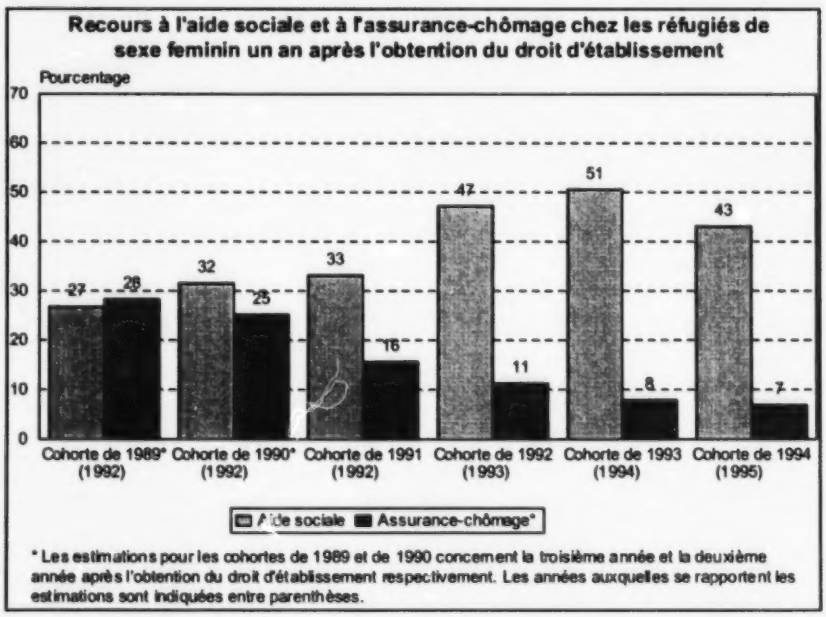

Prestations d'aide sociale

Bien qu'il y ait eu des changements marqués dans le recours à l'aide sociale au cours des dernières années, les changements dans les montants moyens reçus ont été moins frappants. La figure 33 indique le montant moyen des prestations d'aide sociale reçues par les réfugiés parrainés par le gouvernement faisant partie de certaines cohortes. Les niveaux de prestations tendent à être peu élevés au moment de l'arrivée (voir les cohortes de 1992 et 1993), ce qui reflète probablement le fait que les réfugiés n'ont résidé au Canada que pendant une partie de l'année. Au cours des douze premiers mois suivant l'établissement, les prestations moyennes atteignent de 8 000 $ à 9 000 $ et demeurent à ce niveau dans les années subséquentes. On observe la même tendance générale chez les réfugiés parrainés par le secteur privé, quoique les prestations moyennes touchées tendent à être légèrement inférieures, soit de 7 500 $ à 8 000 $ en 1995 (voir la figure 34).

Figure 33

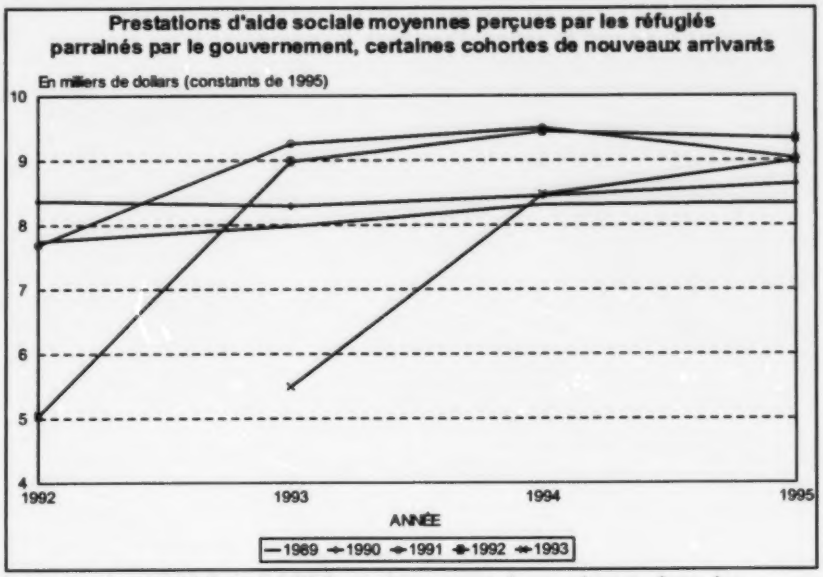

Figure 34

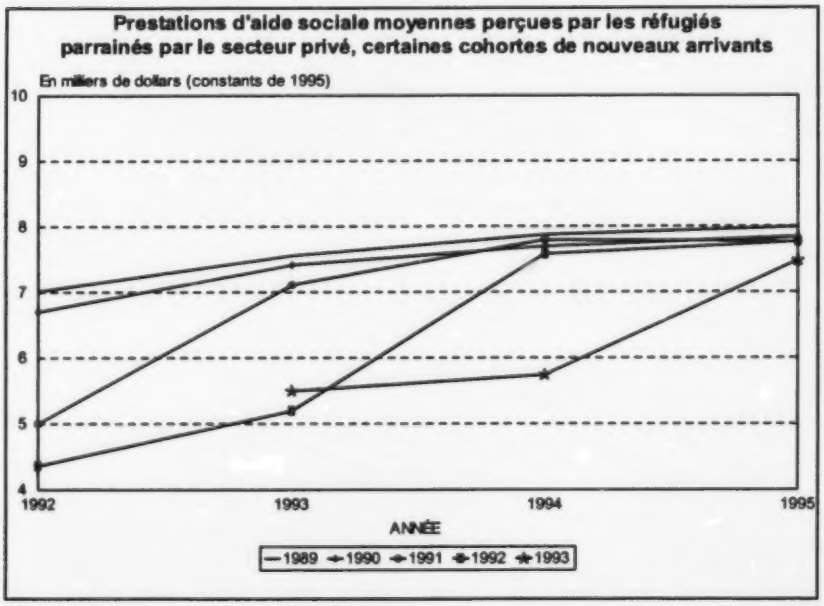

CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS POUR LES RECHERCHES FUTURES

Revenus provenant d'un emploi rémunéré

Dans l'ensemble, les données présentées dans le présent document corroborent les résultats généraux d'autres chercheurs ayant signalé une diminution des revenus des immigrants tant au moment de l'admission (l'effet d'entrée) qu'au cours des années subséquentes (l'effet d'assimilation). Nous constatons ainsi que les immigrants, et plus particulièrement les réfugiés dans le cas présent, connaissent un écart croissant de revenu au moment de l'admission (comparativement à l'ensemble des déclarants) et des difficultés croissantes pour combler cet écart. Nous avons montré dans notre analyse que la baisse des revenus s'est vérifiée dans toutes les catégories de réfugiés, chez les hommes et chez les femmes et dans tous les groupes d'âge et niveaux de scolarité. Si cette tendance se maintient, l'intégration des réfugiés au marché du travail pourra devenir de plus en plus difficile dans les années à venir.

La diminution du revenu moyen constatée dans le présent document est principalement observée depuis la fin des années 1980 -- l'année 1988 semblant marquer un point tournant. Comme on se trouvait alors juste avant le début de la récession de 1991, la baisse du revenu ne peut être considérée simplement comme la conséquence du cycle économique. Quelque chose d'autre a changé. Il peut s'agir d'un changement des caractéristiques des réfugiés eux-mêmes, comme un changement dans les pays d'origine ou dans les aptitudes linguistiques des cohortes plus récentes. De tels facteurs doivent être pris en compte dans une analyse plus poussée.

Il y aurait également lieu d'examiner les changements dans la structure du marché du travail au Canada. Depuis la fin des année 1980, la croissance de l'emploi a été la plus importante dans le domaine de la gestion et le secteur professionnel; le revenu et les perspectives d'emploi des jeunes Canadiens se sont détériorés de façon absolue et comparativement aux travailleurs plus âgés; et les perspectives d'emploi pour les personnes ayant peu de scolarité ont complètement disparu. Les nouvelles tendances de l'économie semblent créer des possibilités plus favorables pour certains groupes que pour d'autres. Les personnes appartenant au groupe d'âge des 35 à 50 ans qui ont une scolarité supérieure et des compétences techniques ou de gestion en profitent le plus. Dans ce contexte, les perspectives d'emploi pour les réfugiés récemment arrivés (ou pour les immigrants en général) peuvent être plus limitées qu'auparavant étant donné que les employeurs cherchent de plus en plus des travailleurs ayant des compétences reconnues et une grande expérience dans le domaine des technologies de pointe. Les réfugiés, comme les jeunes, peuvent se retrouver à la fin de la file d'attente pour obtenir de " bons emplois ".

La composition des catégories de réfugiés a changé considérablement. En 1995, la catégorie des réfugiés admis au Canada même représentait presque 60 % de la cohorte de nouveaux arrivants, tandis qu'avant 1990, cette catégorie représentait moins de 10 %. C'est l'un des changements les plus profonds des caractéristiques des réfugiés des dernières années. L'incidence de ce changement sur les caractéristiques de l'établissement, les questions relatives au capital humain, le recours aux programmes et d'autres domaines devraient faire l'objet d'une étude plus approfondie.

Dans ce rapport, le revenu moyen provenant d'un emploi rémunéré a été la principale variable utilisée pour évaluer l'entrée et l'assimilation sur le marché du travail. Mais comme nous l'avons déjà signalé, pour avoir un revenu, il faut avoir un emploi -- et obtenir un emploi est en soi un aspect important de l'intégration au marché du travail. On ferait un pas important dans le développement de la BDIM si on trouvait un moyen de mesurer " le taux d'activité " de la main-d'œuvre immigrante. Le calcul des " soutiens économiques " en proportion de l'ensemble des déclarants n'est pas approprié puisque les personnes qui ne font pas partie de la population active peuvent ne pas présenter une déclaration de revenus. Les changements apportés au régime fiscal en 1988 compliquent encore davantage la question[10]. Une façon possible d'avancer pourrait être de calculer le nombre de déclarants ayant un revenu (au moyen de la BDIM) en pourcentage de la totalité des immigrants faisant partie de la cohorte des nouveaux arrivants (au moyen du SDIODE). Comme le dénominateur de ce calcul serait la cohorte de nouveaux arrivants au complet, on obtiendrait une perspective globale de l'activité. Cependant, cette méthode pose actuellement des problèmes étant donné que la BDIM ne renferme pas de données sur l'ensemble des déclarants et que la marge d'erreur est inconnue. S'il était possible de quantifier la marge d'erreur ou de la rendre constante, on pourrait arriver à une estimation plus fiable des tendances en ce qui concerne le taux de l'activité.

Travail autonome

Depuis le début des années 1980, on a observé une augmentation considérable du travail autonome chez les réfugiés. Cette augmentation a été constatée au moment de l'arrivée et dans les années subséquentes. Se pose ainsi la question de savoir si le travail autonome constitue un choix ou une nécessité. En d'autres mots, dans quelle mesure les réfugiés démarrent-ils leur propre entreprise faute d'autres possibilités d'emploi? Dans l'ensemble, les raisons qui sous-tendent le travail autonome méritent une étude plus approfondie. On pourrait commencer par classer les répondants de la BDIM en une à quatre catégories mutuellement exclusives en fonction du revenu annuel tiré d'un emploi rémunéré ou d'un travail autonome (voir le tableau de la page 31). On obtiendrait ici des renseignements détaillés sur l'activité pendant l'année et une évaluation précise de la mesure dans laquelle les réfugiés doivent recourir au travail autonome en tant que source unique de revenu. Dans une analyse subséquente, on pourrait examiner l'activité et/ou le salaire des réfugiés dans les années précédant le début du travail autonome. On pourrait ainsi mieux déterminer si le démarrage d'une entreprise est une réaction à l'impossibilité d'obtenir un autre emploi.

La sécurité financière découlant d'un travail autonome est une autre question qu'on doit étudier. En particulier, dans quelle mesure les réfugiés peuvent-ils obtenir un revenu " suffisant " d'un travail autonome? Dans ce rapport, nous avons examiné le revenu moyen provenant de cette source, mais constaté que les données réunies brossaient un tableau plutôt confus, en grande partie en raison des fluctuations énormes par rapport à la moyenne. On pourrait obtenir une idée plus claire en excluant les personnes ayant obtenu un revenu extrêmement élevé ou extrêmement faible et en utilisant la catégorisation signalée auparavant.

Assurance-chômage

Plus les réfugiés ont demeuré au Canada longtemps, plus le recours au programme d'assurance-chômage (maintenant assurance-emploi) se rapproche de celui de l'ensemble des déclarants (lorsqu'on évalue l'" incidence " et les prestations moyennes reçues). Cependant, le recours à l'assurance-chômage a diminué considérablement chez les réfugiés entre 1990 et 1995. Cette diminution est quelque peu étonnante étant donné la récession et le fait que les réfugiés ne réussissaient pas particulièrement bien sur le marché du travail à cette époque. Cela soulève la question de savoir si les changements importants apportés au programme de 'assurance-chômage dans les années 1990 ont eu des répercussions importantes sur les réfugiés, et peut-être sur d'autres catégories d'immigrants. Par exemple, après 1992, les travailleurs qui quittaient leur emploi n'étaient plus admissibles aux prestations. Cela peut dissuader les réfugiés récemment admis de quitter leur emploi pour en trouver un plus approprié puisqu'ils n'auraient pas droit à des prestations si leur recherche demeurait infructueuse.

Aide sociale

Dans l'ensemble, environ 60 % de la totalité des réfugiés ont bénéficié de l'aide sociale à leur arrivée. Cela s'explique en grande partie par le taux élevé enregistré chez les réfugiés parrainés par le gouvernement, qui reçoivent un revenu dans le cadre du programme d'aide à l'adaptation. La constatation la plus frappante dans cette partie du rapport est la " montée en flèche " du recours à l'aide sociale chez les cohortes de 1991 et 1992, surtout comparativement à l'incidence observée pour les cohortes de 1989 et 1990. Étant donné que plus de la moitié des réfugiés parrainés par le gouvernement faisant partie des cohortes de 1991 et 1992 recevaient encore de l'aide sociale en 1995, soit 3 à 4 ans après leur arrivée au Canada, on peut penser que l'adaptation au marché du travail a été particulièrement difficile pour ces groupes. On ne sait pas très bien si cela est attribuable au fait qu'ils sont arrivés au creux de la récession ou à d'autres facteurs (comme le capital humain).

L'augmentation du recours à l'aide sociale chez les cohortes arrivées récemment est un phénomène intéressant lorsqu'on le place dans la perspective de la diminution du recours à l'assurance-chômage. En fait, il est tentant de croire que la diminution du recours à l'assurance-chômage entre 1992 et 1995 et l'augmentation du recours à l'aide sociale sont les deux facettes d'un même problème. Étant donné la diminution des possibilités d'emploi et les conditions plus strictes d'admissibilité à l'assurance-chômage, les réfugiés peuvent avoir trouvé que l'aide sociale était leur seule source de soutien du revenu.

ANNEXE I

Tableau un. Nombre de réfugiés admis au Canada et pourcentage des réfugiés traités dans la BDIM, 1980 à 1995

Année d'établissement	Nombre de réfugiés admis	Pourcentage des réfugiés de la cohorte de nouveaux arrivants traités dans la BDIM, selon l'année d'imposition															
		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
1980	40,928	27.1%	35.7%	35.8%	36.0%	36.4%	37.2%	38.7%	39.5%	40.1%	41.1%	41.7%	41.9%	42.8%	43.8%	44.3%	44.9%
1981	15,145		32.3%	44.4%	45.2%	46.0%	46.1%	47.6%	48.7%	48.8%	49.4%	50.0%	49.9%	51.1%	51.8%	52.4%	53.3%
1982	17,052			37.8%	51.5%	52.2%	52.5%	53.4%	53.5%	54.2%	54.5%	54.8%	54.6%	55.8%	56.7%	57.2%	58.0%
1983	14,167				35.6%	48.8%	49.7%	51.4%	51.8%	51.6%	52.1%	52.0%	52.2%	53.1%	54.1%	54.5%	55.2%
1984	15,769					33.0%	48.0%	49.7%	50.1%	50.2%	50.6%	50.4%	50.7%	51.5%	52.2%	52.5%	53.2%
1985	17,237						34.5%	47.6%	48.2%	48.6%	48.5%	48.4%	48.2%	49.3%	49.9%	49.5%	50.5%
1986	19,832							40.6%	49.9%	50.1%	50.8%	50.8%	50.4%	51.2%	51.8%	51.9%	52.5%
1987	22,346								41.2%	50.3%	51.2%	51.2%	50.9%	51.6%	51.8%	51.7%	52.2%
1988	27,516									39.9%	51.9%	52.1%	52.0%	52.7%	52.8%	52.7%	53.1%
1989	37,716										40.8%	48.8%	49.0%	49.8%	49.7%	49.4%	49.7%
1990	36,391											41.7%	47.5%	48.6%	49.1%	48.8%	49.1%
1991	35,594												47.5%	52.8%	54.0%	53.6%	53.9%
1992	36,808													49.6%	53.3%	53.6%	54.3%
1993	24,743														48.2%	51.6%	53.9%
1994	19,707															47.3%	51.8%
1995	27,615																48.6%

Figure 4B

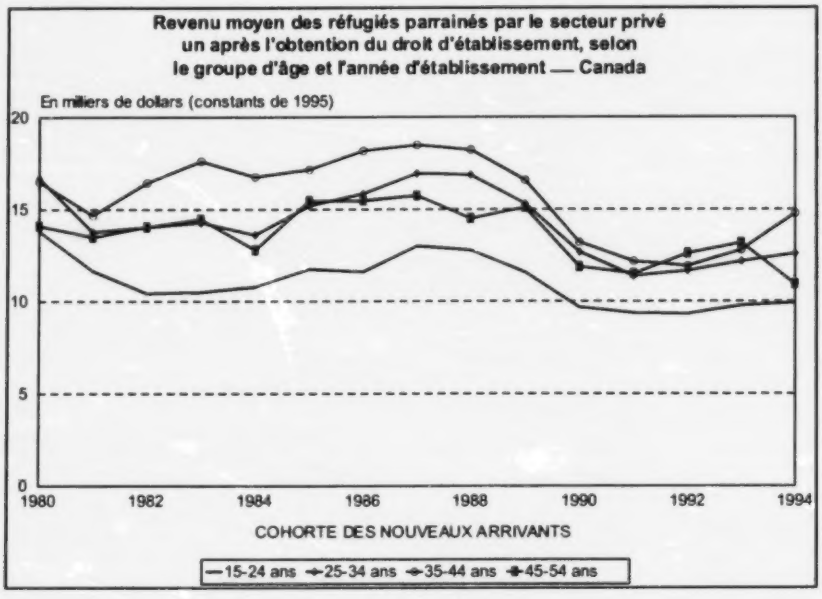

Figure 4C

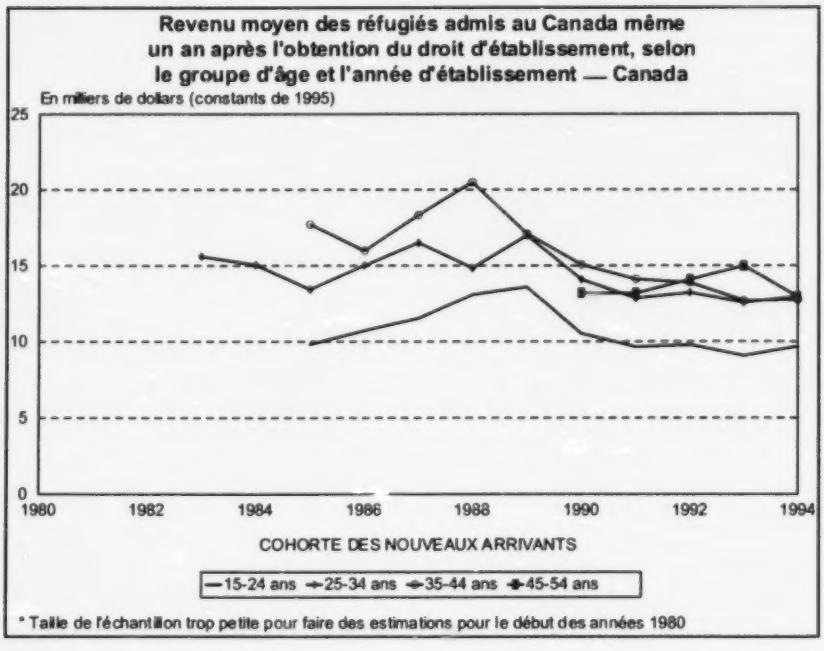

Figure 5B

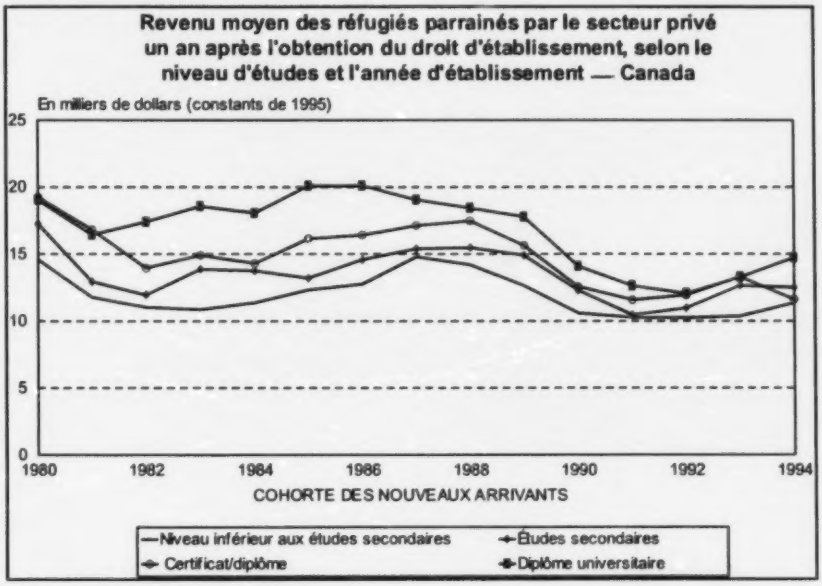

Figure 5C

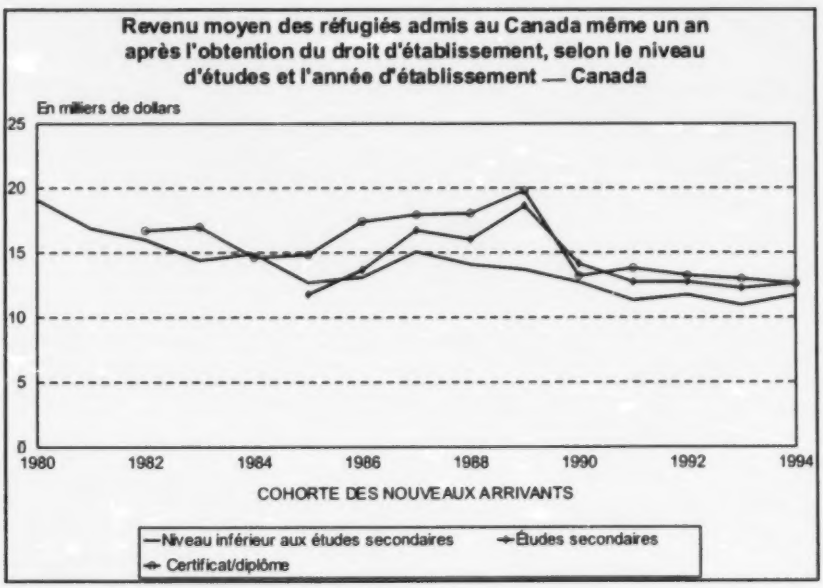

NOTES EN FIN DE TEXTE

1. Tous les montants sont indiqués en dollars constants de 1995 en fonction des indices d'inflation de l'indice des prix à la consommation publiés dans la Revue de la Banque du Canada. Ces indices étaient les suivants :

   1980 - 1,986607
   1981 - 1,768212
   1982 - 1,594982
   1983 - 1,508475
   1984 - 1,444805
   1985 - 1,390625
   1986 - 1,335000
   1987 - 1,278736
   1988 - 1,229282
   1989 - 1,171053
   1990 - 1,117155
   1991 - 1,057845
   1992 - 1,042155
   1993 - 1,023773
   1994 - 1,021423
   1995 - 1,000000

2. Voir la note précédente.

3. Nous n'avons pas utilisé l'année d'établissement réelle puisque nous ne pouvons pas identifier les personnes qui sont arrivées à la fin de l'année d'établissement et qui, par conséquent, ont gagné un revenu pendant une partie de l'année seulement. Au cours de l'année qui suit l'arrivée, tous les immigrants se trouvaient à avoir été au Canada depuis douze mois au complet, ce qui permet d'établir des comparaisons plus précises.

4. Avant 1990, les personnes ayant une rémunération inférieure à l'exemption personnelle de base pouvaient ne pas avoir de retenue d'impôt sur leur chèque de paie. À la fin de l'année, elles n'avaient pas de raison de présenter une déclaration de revenus puisqu'elles n'auraient pas été obligées de payer de l'impôt ni été admissibles à un remboursement. À partir de 1990, ces personnes avaient une plus grande motivation pour présenter une déclaration de revenus puisqu'elles pouvaient être admissibles à un remboursement de la TPS.

5. Dans cette partie de l'analyse, nous avons utilisé une mesure brute de l'incidence du travail autonome. Le calcul a été fait comme suit :

$$\frac{n^{bre} \text{ de réfugiés ayant un revenu provenant d'un travail autonome}}{n^{bre} \text{ de réfugiés ayant un revenu d'un travail autonome} + n^{bre} \text{ de réfugiés ayant un revenu tiré d'un travail rémunéré}}$$

Une meilleure façon d'évaluer le travail autonome consisterait à déterminer les réfugiés dont le revenu ne provient ni d'un travail rémunéré ni d'un travail autonome, qui avaient un revenu provenant d'une seule de ces sources ou qui avaient un revenu provenant de ces deux sources. Nous pourrions ainsi éviter de compter deux fois les déclarants et déterminer plus précisément les sources de revenu.

6. Il existe une mesure courante du nombre de prestataires d'assurance-chômage, à savoir le rapport P/C, qui exprime le nombre de prestataires d'assurance-chômage en proportion du nombre total de travailleurs en chômage, c'est-à-dire les travailleurs qui cherchent actuellement un emploi. Cependant, comme la BDIM ne donne pas de renseignements sur le nombre de réfugiés à la recherche d'un emploi, on ne peut calculer le rapport P/C. On a donc utilisé cette mesure de remplacement.

7. Ces chiffres diffèrent des changements indiqués dans les tableaux 1 et 2 parce que nous avons utilisé un dénominateur différent. Les tableaux 1 et 2 indiquent le nombre de prestataires d'assurance-chômage en pourcentage de la totalité des déclarants présentant une déclaration de revenus. Les chiffres du CTC sont établis en calculant le nombre de prestataires d'assurance-chômage en pourcentage de la totalité des personnes qui recherchent actuellement un emploi. Voir Congrès du travail du Canada, *Dossier documentaire, Analyse du projet de loi C-12, Loi sur l'assurance-chômage*. Ottawa: CTC 1996.

8. Les données de la figure 25 sont présentées dans un tableau ci-dessous pour permettre aux utilisateurs de comparer le recours à l'aide sociale chez les réfugiés parrainés par le gouvernement à diverses étapes après leur arrivée. Il est particulièrement frappant de constater qu'il y a une augmentation au cours de la troisième année après l'arrivée, le recours à l'aide sociale passant de 34 à 56 % pour les cohortes de 1989 et de 1992.

Pourcentage des réfugiés parrainés par le gouvernement recevant de l'aide sociale, selon la cohorte de nouveaux arrivants et le nombre d'années depuis l'arrivée, Canada

Parrainés par le secteur privé	Année d'arrivée	Un an après l'arrivée	Trois ans après l'arrivée
1989	nd	nd (1990)	34 (1992)
1990	nd	nd (1991)	46 (1993)
1991	nd	62 (1992)	56 (1994)
1992	62	69 (1993)	56 (1995)
1993	71	74 (1994)	nd
1994	65	67 (1995)	nd
1995	65	nd	nd

nd - les données sur l'aide sociale sociale ne sont disponibles que pour les années 1992 à 1995.

9. Dans la troisième partie, l'incidence de l'assurance-chômage a été définie comme le nombre de réfugiés qui recevaient des prestations d'assurance-chômage divisé par le nombre de réfugiés ayant un revenu. Dans la présente partie (quatrième partie), l'incidence de l'assurance-chômage a été définie comme le nombre de réfugiés qui recevaient des prestations d'assurance-chômage divisé par le nombre total des réfugiés enregistrés dans la BDIM. Cette modification a été faite pour qu'on puisse utiliser un dénominateur commun pour l'incidence de l'assurance-chômage et de l'aide sociale.

10. En 1988, des changements importants ont été apportés au régime fiscal afin d'inciter les personnes ayant de faibles revenus à présenter une déclaration de revenus. De 1987 à 1988, le nombre de déclarations non imposables (c'est-à-dire pour lesquelles aucun montant d'impôt n'était dû) a augmenté d'environ 730 000 (passant de 4 008 000 à 4 738 000) et le nombre de déclarations imposables a diminué de 220 000 (passant de 13 064 000 à 12 844 000). La proportion de la totalité des déclarants signalant des revenus a diminué considérablement en raison de ces modifications.

RÉFÉRENCES

Baker, M. et D. Benjamin (1994), "The performance of immigrants in the Canadian labor market " *Journal of Labor Economics*. 12, 369-405.

Bloom, David, Giles Grenier et Morley Gunderson, "The changing labour market position of Canadian immigrants " *Revue canadienne d'économie*. 27, 4 (Novembre 1995).

Green, David. "The Early Adjustment of Immigrants: Credentials Recognition and Earnings Growth " Document de travail n° : 95-12. Faculté d'économies, The University of British Columbia. Mars 1995.

Green, David. "Immigrant Occupational Attainment: Assimilation and Mobility Over Time. " Document de travail n° : 95-15. Faculté d'économie, The University of British Columbia. Mai 1995.

Lochhead, Clarence, "Identifying Low Wage Workers and Policy Options" in *Child and Family Policies : Struggles, Strategies and Options*. Dirigé par Jane Pulkingham and Gordon Ternowetsky : Fernwood Publishing, 1997.